



Rapport d'activité 2024



LA FORCE D'AGIR ENSEMBLE



Table des matières

Partie 1	Rapport moral	5
Partie 2	La vie associative	9
	1. L'engagement associatif moteur de l'action	10
	2. Dynamique et développement de notre association	11
Partie 3	Fédérer les acteurs	15
	1. Un réseau national et régional des plateformes : Handiplateforme	16
	2. Se fédérer autour des politiques à destination des personnes en situation de handicap : le comité territorial /CDCA	18
	3. Ensemble faciliter les démarches : le dossier unique de demande d'admission	19
	4. Se fédérer autour de thématiques transversales : le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)	20
	5. Fédérer en proximité : L'animation de 7 territoires	26
	6. Se fédérer autour des situations individuelles	27
Partie 4	Agir auprès des personnes en situation de handicap	29
	1. Présentations des services	30
	2. Activité des services	36
Partie 5	Promotion de l'innovation collective	73
	1. La commission sport et handicap	74
	2. Réseau Personnes handicapées vieillissantes	75
	3. Relooker son rapport d'activité	76
	4. Lancement du dossier unique d'inscription en établissement et service pour adulte	76
	5. 50 000 solutions en Côtes-d'Armor	77
	6. Collaboration renforcée entre les services de l'emploi et les Esat	78
Partie 6	Ressources humaines et gestion financière	79
	1. Ressources humaines	80
	2. Gestion financière	86





Rapport moral

Rapport moral de la Présidente

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'ouverture de cette Assemblée Générale 2025, et par ce rapport moral, j'ai l'honneur au nom de l'Association Handi-Cap 22 de mettre en perspective les enjeux des actions engagées de l'année écoulée.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que c'est par son histoire et aujourd'hui les valeurs et les engagements de ses **29 adhérents** issus d'Associations, Fondations et Groupements mutualistes qu'Handi-Cap 22 mène et entreprend en commun des initiatives d'actions destinées à offrir des réponses adaptées au plus près des besoins et des attentes de toutes personnes en situation de handicap, des aidants, des familles et des professionnels.

Cette synergie, véritable pilier de notre association, s'inscrit dans une démarche de coordination, de consensus, de co-construction de projets, de mutualisation et de ressources relayée par un ensemble d'acteurs du médico-social, du droit commun, de l'économie sociale et solidaire et de parties prenantes.

Toutefois, cette dynamique de coopérations et de projets s'inscrit et s'organise avec nos membres dans un contexte en tension pouvant impacter l'organisation des établissements et services mais aussi celle droit commun au détriment des réponses attendues sur les territoires.

En 2024, les actions d'Handi-Cap 22 n'ont eu de cesse de se poursuivre à travers la plateforme de **coordination départementale et ses 7 pôles territoriaux**, le PCPE, la **plateforme de répit et d'accueil temporaire**, le **numéro unique 360**. Par ailleurs, le dossier unique de demande d'admission, la commission de promotion du sport santé et l'atelier de travail dans la déclinaison de la stratégie de communication ont vu le jour afin de répondre aux nouveaux défis.

Ces dispositifs opérationnels, déclinés dans le cadre du rapport d'activités, ont abouti grâce au soutien de nos membres associées, à ceux de l'ARS et du Département et je les en remercie. À cela s'ajoute la qualité de nos collaborations avec la MDPH ainsi que l'ensemble des services de l'État et du Département.

Ainsi en 2024, Handi-Cap 22 s'est inscrit dans une nouvelle démarche d'accompagnement, humaniste et innovante qu'est l'ESAT de transition. Cette action dédiée à la thématique de l'emploi et particulièrement celle à l'accès en milieu ordinaire doit garantir à chaque personne en situation de handicap un parcours professionnel fluidifié dans un environnement décloisonné. Par ce défi collectif, 14 ESAT du département se sont engagés. L'engagement d'Émeraude i.d. et les équipes du Directeur Général ont animé l'architecture du projet avec la direction H22 et qui aujourd'hui le co-porte. Ce projet de l'inclusion des personnes en situation de handicap en ESAT de transition doit avant tout de permettre à chacun d'avoir sa place et que chaque talent soit reconnu et valorisé.

Toujours en 2024, et dans la poursuite de notre AG 2023, l'association s'est engagée dans la **mise en œuvre de l'action de territoires inclusif qui vise à sensibiliser les collectivités**, les Agglomérations dans la promotion de cette thématique et à agir dans une approche de l'accessibilité au sens large.

Ainsi, le 28 février dernier une première présentation a été faite aux élus du Département (réunissant une cinquantaine personnes) en présence de la Sous-Préfète de Dinan et de la Vice-Présidente du Conseil Départemental. Le CREA, les collectivités de Laval, Saint Nazaire, Lorient ont présenté leurs dispositifs à l'assemblée réunie à Askoria.

Ce nouvel enjeu d'Handi-Cap 22 qui repose sur des partenariats à nouer s'inscrit dans différentes étapes et d'objectifs 2025 - 2026.

Pour conclure la présentation de ce rapport moral de l'année 2024 dont les axes forts caractérisent « la force d'Agir ensemble » de l'Association, je remercie, l'ensemble des financeurs des dispositifs, contributeurs et acteurs associés aux travaux de l'année écoulée et à venir. C'est par cette dynamique collective qu'Handi-Cap 22, tout en préservant son indépendance, continue de porter les attentes et les actions en faveur de l'enfance et des personnes en situation de handicap, des aidants, des familles, des professionnels sur notre Département.

Enfin, je remercie l'ensemble des forces d'Handi-Cap 22 qui m'entourent et qui contribuent à son développement et à son ancrage sur le Département : David le Directeur, les professionnels, les membres de la gouvernance associative, nos adhérents, nos partenaires et financeurs.

A.M. Berthault
Présidente d'Handi-Cap 22







La vie associative

1. L'engagement associatif moteur de l'action

L'année écoulée a témoigné de la richesse et de l'engagement de notre vie associative. Les instances de gouvernance ont joué un rôle essentiel dans l'orientation et le suivi de nos projets. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les membres actifs pour leur implication et leur contribution.

Les réunions de bureau se sont tenues régulièrement aux dates suivantes :

10/01/2024 • 21/02/2024 • 17/04/2024 • 26/06/2024 • 18/09/2024 • 16/10/2024 • 13/11/2024.

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni afin de délibérer sur les orientations stratégiques et les décisions importantes, aux dates suivantes :

20/03/2024 • 15/05/2024 • 04/12/2024.

A	2024	Madame	DESBOIS	Jeanine	élué suppléante au Conseil départemental APF	APF France HANDICAP
A	2024	Monsieur	KIEFFER	Didier	Président	APM22
A	2024	Madame	BRAZIER	Pierrette	Présidente	ATHÉOL
A	2024	Madame	LECORVAISIER	Thiphaine	Directrice	COALLIA
B	2024	Monsieur	LE VEE	Joseph	Administrateur	UNA Bretagne
B	2025	Madame	BERTHAULT	Anne-Marie	Présidente	ALMA 22
A	2025	Monsieur	LE RUN	Roger	Administrateur	Association Hospitalière de Bretagne
C	2025	Monsieur	Lair	Emmanuel	Président	Autisme Trégor Goëlo
A	2025	Mère	Honorine		Mère Supérieure	HSTV Moncontour
A	2025	Madame	BINDER	Catherine	Administratrice	PEP Brétill'Armor
A	2025	Madame	CROIGER	Nathalie	Directrice régionale handicap	Vyv3 Bretagne
A	2026	Monsieur	DELOURME	Pierre	Président	APAJH 22-29-35
B	2026	Monsieur	CORLOUER	Loic	Président	CAP SANTE ARMOR OUEST
A	2026	Madame	MORIN	Chantal	Vice présidente	EMERAUDE i.d
A	2026	Monsieur	LECOMTE	Dominique	Administrateur	Fondation Bon Sauveur
A	2026	Monsieur	COLOMBEL	Patrick	Directeur Général	Fondation Saint Jean de Dieu
A	permanent	Monsieur	COLOMBEL	Patrick	Directeur Général	Fondation Saint Jean de Dieu
A	permanent	Monsieur	GUYOMARD	Martial	Président	ADMR
A	permanent	Madame	GOURIO	Marie-Noelle	Administratrice	ALTYGO
A	permanent	Madame	GUELFUCCI	Adeline	Administratrice	Quatre Vaulx - Les Mouettes

Enfin, **l'Assemblée Générale**, moment privilégié d'échange et de décision collective avec l'ensemble de nos adhérents, s'est tenue le 11/06/2024.

Ces différentes instances ont permis d'assurer une gestion transparente et participative de notre association, contribuant ainsi à la réalisation de nos objectifs et au dynamisme de notre action sur le territoire Départemental.

2. Dynamique et développement de notre association

L'année 2024 a été marquée par une dynamique positive et un engagement constant au service de notre projet associatif et notre plan stratégique.

Nous avons observé un intérêt croissant pour notre action, comme en témoigne **3 nouvelles demandes d'adhésion** de la part de l'Udaf, l'Arass et l'Envol. Nous avons été ravis d'accueillir ces nouveaux membres lors de l'assemblée générale du 11 06 2024 qui viennent renforcer notre collectif.



Président Alain Rannou
Directeur Emmanuel Panis



Présidente Jocelyne Macé
Directeur Yves Abernot



Présidente Madame Donnet
Directrice Madame Simier

Lors de nos conseils d'administration, nous avons défini collectivement plusieurs orientations stratégiques.

Ces axes prioritaires, qui découlent de nos réflexions et des besoins identifiés sur le terrain, visent notamment à **répondre aux enjeux d'information** auprès de personnes en situation de handicap et leurs proches mais aussi **aux enjeux de communication interne au sein de notre collectif Handi-Cap 22 et auprès de nos partenaires.**

✓ À ce titre, la stratégie de communication en matière d'accès aux sports et aux activités physiques adaptées a été présentée.

✓ De même, le rapport d'activité d'Handi-Cap 22 a été révisée pour une version plus dynamique et l'ajout d'une synthèse intitulé : « Les Essentiels ».

✓ Enfin, le conseil d'administration a projeté l'implication de notre association dans l'animation de temps forts au niveau des bassins de vie avec un lancement à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la loi du 11 février 2005 dans un esprit de coopération avec les collectivités locales.



→ Encart dans le magazine des Côtes-d'Armor



→ Affiche "Ca bouge près de chez vous !"



→ Lamballe-Armor

L'année 2024 s'est traduite par l'émergence de nouveaux projets prometteurs.

✓ Nous avons ainsi initié le lancement du **dispositif d'Etat de Transition** intitulé Transition 22, ainsi que la mobilisation des **assistants aux projets et parcours de vie en lien avec l'action du 360**, la poursuite des travaux de coopération avec l'hôpital et l'engagement dans la **co-animation de la commission départementale favorisant l'accès aux soins** en lien avec la charte Romain Jacob.

✓ Notre collectif s'est également mobilisé pour répondre à un appel à manifestation d'intérêt du Département pour développer un futur **réseau d'appui aux personnes en situation de handicap vieillissantes**. Celui-ci se mettra en place en 2025 en co-construction avec le réseau du Trégor-Goëlo pour personnes âgées. Un appel à candidature a été adressé à nos membres pour le portage administratif et financier du réseau : le réseau Vyv 3 a été retenu pour ce portage.

✓ Par ailleurs, l'année écoulée a été l'occasion lors de notre dernière assemblée générale de connaître des **actions et dispositifs spécifiques de nos membres** ainsi que de **favoriser les liens entre nos membres et de nouveaux dispositifs** tel que le conseil costarmoricain d'addictologie.



CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap





→ Réunion de co-animation de la commission départementale favorisant l'accès aux soins



→ Lancement du dispositif ESAT de transition





Fédérer les acteurs

1. Un réseau national et régional des plateformes : Handiplateforme

En 2022, le collectif Handi-Cap 22 porteurs de plusieurs plateformes a engagé avec les autres départements Bretons et Normands une mobilisation nationale des acteurs de PCPE afin de créer une première rencontre nationale des professionnels de ces dispositifs. Accompagné dans cette démarche par l'ANCREAI, la journée s'est déroulée à Paris en mai 2023. Cette journée fut la première action concrète de cette nouvelle dynamique nationale. Dans la continuité de ces rencontres nationales une rencontre régionale a eu lieu en 2024 sur la thématique des convergences et divergences des différents dispositifs. L'ensemble des professionnels mobilisés dans nos dispositifs Handi-Cap 22 ont été conviés à cette journée qui s'est déroulée à Pontivy avec le soutien du CREAI Bretagne.

Cette journée fut la première action concrète de cette nouvelle dynamique nationale.



Une journée coconstruite
avec le Creai Bretagne



VENDREDI **15** NOVEMBRE 2024

**1^{ERE} RENCONTRE
RÉGIONALE**

Au Palais des Congrès de Pontivy

Être au service des parcours : mais comment ? Convergences et divergences des dispositifs

Parce que nos dispositifs sont petits et récents,
Parce qu'ils évoluent dans un environnement qui est changeant,
à la fois du côté des attentes des personnes en situation de handicap, des pratiques professionnelles que des politiques publiques menées.

Voici enfin l'opportunité, le temps d'une journée dédiée, de se rencontrer et d'échanger sur notre action, sa diversité, sa richesse !

Les dispositifs ci-dessous issus des 4 départements bretons étaient présents à cette journée :



Le réseau national handiplateforme s'est quant à lui organisé en association et travaille avec les autres régions pour la mise en œuvre d'une journée nationale en 2026.



2. Se fédérer autour des politiques à destination des personnes en situation de handicap : le Comité territorial

Coprésidé par le sous-préfet à l'inclusion, l'ARS, le Département, en lien avec les représentants des personnes en situation de handicap est organisé une fois par semestre.

Sa finalité est :

- d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et actions mises en place sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap.
- de veiller à l'articulation de l'ensemble des instances de concertation d'ores et déjà existantes sur les territoires
- de veiller à l'articulation de l'ensemble des outils de planification.

En 2024 le **Coter a fusionné avec le CDCA** (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) pour sa partie handicap. Le CDCA a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA donne son avis sur les sujets concernant les personnes âgées et les personnes handicapées. Il est composé de représentants des institutions, des personnes âgées et des personnes handicapées et des professionnels.

Les missions du Coter sont ainsi intégrées au sein du CDCA ainsi que la présence de Madame Moreau Véronique sous préfete à l'inclusion basée sur Dinan suite au départ de Monsieur Musset. L'enjeu pour notre collectif est de préserver une instance qui facilite les chantiers transversaux avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales (exemple de la Commission sport - handicap - santé 22).

3. Ensemble faciliter les démarches : le dossier unique de demande d'admission

Lors de l'assemblée générale d'Handi-Cap 22, le collectif a lancé la mise en œuvre du dossier unique de demande d'admission vers les établissements et services pour adultes.

Ce dossier, identique à celui du Finistère facilite les démarches des personnes de leur entourage mais aussi des professionnels dans l'accompagnement des parcours.

Il est disponible sur le site Handi-Cap 22 : www.handicap22.org



**UN DOSSIER
TYPE**
POUR FACILITER
L'INSCRIPTION DANS
LES ÉTABLISSEMENTS
SPÉCIALISÉS DU
DÉPARTEMENT

SCANNEZ POUR
ACCÉDER AU
DOSSIER UNIQUE



4. Se fédérer autour de thématiques transversales : le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

22 actions pour améliorer les accompagnements en santé mentale



Le plan d'actions associé au projet territorial de santé mentale des Côtes d'Armor engage les partenaires signataires pour cinq ans. Ils travaillent donc à la mise en œuvre de 22 actions, toutes pilotées par des professionnels ou bénévoles issus des structures accompagnant les personnes souffrant de troubles psychiques. Les thématiques abordées pour améliorer les accompagnements sont notamment : la promotion de la participation des personnes et de leurs aidants au sein des dispositifs, la coordination des accompagnements entre les multiples acteurs intervenants et le développement d'équipes mobiles et de dispositifs expérimentaux au sein des zones rurales.

Marqué par la signature du contrat territorial de Santé Mentale (CTSM) en mai 2021, le PTSM a débuté sa troisième phase et dernière phase, à savoir la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel. (phase 1 : diagnostic partagé ; phase 2 : élaboration d'un plan d'action)

- | | |
|---|---|
| Action 01 Droit en psychiatrie | ☑ Action 12 Crise suicidaire et postvention |
| Action 02 Réhabilitation psychosociale | Action 13 Addictologie |
| Action 03 Pair aideance | Action 14 Trouble du comportement enfants |
| ☑ Action 04 Aide aux aidants | Action 15 Equipes Mobiles Pédopsychiatrie |
| Action 05 Compétences Psychosociales | Action 16 Gérontopsychiatrie |
| ☑ Action 06 Sensibilisation en santé mentale | Action 17 Habitat Inclusif |
| ☑ Action 07 Articulation PTSM et CLSM / CLS | Action 18 Santé mentale et insertion des jeunes |
| ☑ Action 08 Observatoire des ruptures de parcours | Action 19 Partage d'information |
| ☑ Action 09 Formation en santé mentale | ☑ Action 20 Coordination acteur/logique parcours |
| ☑ Action 10 Prévention / réponse aux situations de crise | Action 21 Consultations avancées |
| ☑ Action 11 Santé mentale et soins somatique | Action 22 Un Chez Soi d'Abord |

■ Actions à venir (année 5)

■ Actions initiées (année 1, 2 et 3)

☑ Actions avec GT PTSM en cours

■ Actions initiées année 4

Le plan d'action se décline sur une temporalité annuelle de juin à juin.
Pour l'année 3 (juin 2023 à juin 2024) du PTSM, **les cinq actions prioritaires sont les suivantes :**

Action 6 et Action 9

Structurer une stratégie de sensibilisation / formation départementale en santé mentale.

Action 7

Favoriser la coordination entre le PTSM et les instances de politiques publiques locales (CLS, CLSM, CTS).

Action 8

Développer un observatoire des ruptures de parcours en santé mentale.

Action 14

Développer des actions de co-intervention en pédopsychiatrie.

Poursuite des actions initiées précédemment :

Action 4 Aide aux aidants

Action 13 Addictologie

Action 19 Partage d'information en santé mentale

Action 20 Coordination des acteurs dans une logique parcours

Action 6 et Action 9 : sensibilisation / formation départementale en santé mentale

- Mise en place d'un groupe de travail départemental (GCS, Santé mentale France, Mutualité Française Bretagne, CNFPT, CdG 22)
- Conception et réalisation d'une étude sur les besoins en sensibilisation et formation auprès des acteurs non spécialisés en santé mentale
- Recensement de l'offre existante en sensibilisation et formation en santé mentale sur le département auprès des acteurs non spécialisés
- Analyse des besoins non couverts sur le département :
 - Si offre existante : mise en lien de l'offre et les acteurs indiquant le besoin
 - Si offre insistante : analyse de la faisabilité de création d'une nouvelle offre

Sensibilisation	Sensibilisation	Formation	Formation
Courte et généraliste	Courte sur une thématique spécifique	Courte et généraliste	Courte sur une thématiques spécifique
2/3h	2/3h	1 journée minimum	1 journée minimum
Exemple de contenus Comprendre les termes "santé mentale, psychiatrie, troubles psychiques...	Exemple de contenus Focus sur une thématique : addiction, risque suicidaire, trouble du comportement, violence...	Exemple de contenus Comprendre les termes "santé mentale, psychiatrie, troubles ... Postures à tenir avec une personne en détresse, ressources clés sur le territoire...	Exemple de contenus Focus sur une thématique : addiction, risque suicidaire, trouble du comportement ... Informations sur les spécificités liées à la thématique
Comment prendre soin de sa santé mentale et celle des autres.	Rapide tour d'horizon des spécificités de la thématique		

Cette étude en cours d'analyse de résultats a récolté plus de 250 réponses d'acteurs non spécialisé issus de secteur du social, médico-social, sanitaire, éducatif, justice, enseignement, association caritative ou encore élus / Collectivités.

Les premières analyses révèlent un besoin fort concernant le sujet :

- Addictions (n140)
- Troubles du comportement (n126)
- Pathologie mentales (n122)
- Violences, agressivité (n117)
- Risque suicidaire (n106)
- Situations de crise / urgence (n96)
- Handicap et santé mentale (n85)

Focus

Action 7 : Coordination PTSM, CLS, CLSM, ARS

- Mise en place d'un groupe de travail départemental (CLS, CLSM, PTSM et ARS) avec coanimation PTSM / ARS
- Objectifs de cette instance de coordination :
 - Actualités des instances territoriales
 - Articulation / coopération sur des projets communs
 - Participation d'intervenants extérieurs ponctuellement (Plateformes ETP, CTS)
- Exemple de sujets abordés :
 - Coordination des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)
 - Intervention des plateformes ETP du département et analyse des articulations avec les instances en place
 - Prochain sujet : intervention des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) et analyse des articulations avec les instances territoriales en place

Focus

Action 8 : Observatoire des ruptures de parcours

- Travail conjoint du PTSM avec les cinq DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) et l'Agence Régionale de Santé sur la création de l'observatoire.
- À ce jour, les outils autour de l'observatoire sont réalisés, les étapes à venir :
 - Phase de test via le fonctionnement interne des DAC
 - Phase de test avec des acteurs du territoire
 - Phase de déploiement sur le département



Continuité de l'instance « Le Champ des Possibles »



“Le Champ des Possibles”

Une instance de suivi et de participation au PTSM

dessinée, pensée et structurée par les personnes concernées

Elle réunit 9 Gems* du département

*Groupe d'entraide mutuelle

Les objectifs

du Champ des Possibles

- Suivre l'actualité du PTSM
- Participer aux actions en cours (travail sur les points positifs, d'amélioration et les leviers de participation)
- Initier des dynamiques propres (création d'outils, contenu, témoignage)
- Favoriser l'interconnaissance et l'échange

Exemple de réalisation

Support de communication sur le rôle, les missions et les contacts des GEMs du département.

QUEST-CE QU'EST UN GEM ?
QUEST-CE QU'EST UN GEM ?

Le Groupe d'Entraide Mutuelle est une association qui offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées. Moments d'accueil informels, ateliers avec les autres, le conseil, la vie quotidienne, ne cessent d'enrichir... Vous connaissez une personne qui engendrerait un mal-être et / ou un isolement ?

A NE CHERCHER LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE ?

Il existe 10 Groupes d'Entraide Mutuelle dans les Côtes d'Armor

CONTACTS :

- GEM "Un pas en avant" à Dinan 02 95 39 98 95
- GEM "L'arbre de vie 22" à Loudéac 04 72 89 61 99
- GEM "Le jardin des spirituels" à Lamballe 06 07 98 07 98
- GEM "Chorophylle" à Guergamp 02 93 78 67 79
- GEM "Le bon cap" à Lanion 02 96 46 19 64
- GEM "Le phare" (Autisme) à Paimpol 06 75 15 94 84
- GEM "Kanevedenn" à Rostrenen 02 95 29 38 04
- GEM "Lesques rumbas" à St-Brieuc 07 85 27 28 77
- GEM "Vivre au Plural" à St-Brieuc 04 74 08 88 81
- GEM "Ti Kerwaler" (traumatisme crânen) à St-Brieuc 02 94 43 03 77

TROUVEZ LE VOTRE.

Vous traversez un moment difficile ?

Un lieu existe : VENEZ POUSSER LA PORTE D'UN GEM

VOUS TRAVERSEZ UN MOMENT DIFFICILE ?
VENEZ POUSSER LA PORTE D'UN GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

de la bienveillance un lieu ressource
de la hiérarchie
de la écoute
de la convivialité des activités, des animations
de l'entraide mutuelle rompre l'isolement

APPELEZ - NOUS :

- Paimpol 06 75 15 94 84
- Lamballe 06 07 98 07 98
- Guergamp 06 50 78 61 79
- Lanion 02 96 46 17 64
- Rostrenen 02 95 29 38 04
- Dinan 02 96 39 98 05
- Loudéac 06 72 89 61 99
- Saint-Brieuc 07 86 27 28 77
- Saint-Brieuc 06 74 05 84 81
- Saint-Brieuc 02 96 63 03 77

Participation active

L'instance a participé à la réalisation du programme d'information et de sensibilisation à la santé mentale : Notre Santé Mentale en Côtes-d'Armor.

OBJECTIF

Mettre à disposition du contenu clair, utile et facile d'accès autour de la santé mentale

DESTINAIRES

Grand public, professionnels et bénévoles non spécialisés, élus et collectivités



Visite de la Délégation Ministérielle Santé Mentale et Psychiatrie

RAPPORT DU TOUR DE FRANCE Des projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

Délégation ministérielle
à la Santé mentale
et à la Psychiatrie
(DMSMP)



Deux jours de travaux et d'échange ont été organisés par l'Agence Régionale de Santé en lien avec la visite de la Délégation Ministérielle. Ces deux jours séquencés en différents temps de travail ont réuni de nombreux acteurs et institutions clés de la région et des quatre départements. De nombreux sujets ont été abordés : stratégique comme la place du PTSM dans l'écosystème institutionnel et son rôle de creuset des différents politiques publiques ; opérationnel comme l'implication des acteurs et pilotes à la dynamique collective ou les enjeux organisationnels pour la prochaine version du PTSM II.

Ce tour de France de la délégation a donné lieu à un rapport national dans lequel le PTSM 22 est cité à de nombreuses reprises, notamment sur sa méthodologie et son dynamisme quant à la participation des personnes concernées via le « Champ des Possibles ».

EN SAVOIR



SCANNEZ POUR
CONSULTER LE RAPPORT



5. Fédérer en proximité : l'animation de 7 territoires

Les 7 pôles de services territoriaux ont pour mission de favoriser la transversalité entre les dispositifs existants ou à venir au sein d'un territoire et permettre ainsi une plus grande efficacité dans les réponses singulières à apporter aux besoins des personnes en situation de handicap.

Le pôle territorial se donne également pour mission d'être un observatoire, de recueillir, d'analyser et de diffuser des données dans le domaine d'une offre du médico-social. À travers les pôles territoriaux, l'ambition est que la Plateforme de Coordination Départementale puisse offrir une vision d'ensemble des besoins de la population en situation de handicap.



Sur chaque territoire est constitué un Comité de Pilotage animé par le pilote Handi-Cap 22 du territoire. Ces comités réunissent les représentants des associations œuvrant au niveau local, composés des cadres de direction ou intermédiaires, du pilote du pôle territorial et du directeur de la Plateforme de Coordination Départementale d'Handi-Cap 22.

Changement de pilote de territoire : Saint-Brieuc

Madame Texier Isabelle de l'association Altygo a quitté sa mission de pilote territoriale adulte pour s'engager sur d'autres missions au sein de son association. La possibilité d'investir est proposé à l'ensemble des membres d'Handi-Cap 22.

6. Se fédérer autour des situations individuelles

1 Un socle de professionnels institutionnels

Sur chaque territoire, une table ronde est constituée de professionnels de terrain en vue d'évoquer des situations et permettre la construction d'une réponse accompagnée, réactive et coordonnée.

La table ronde a pour fonction de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dont la problématique nécessite l'action coordonnée de plusieurs services, à partir de diagnostics partagés. L'analyse concertée de chaque situation doit aboutir à la mise en place d'une action coordonnée. Chaque membre amène sa compétence en complément de celle de l'autre afin d'apporter une réponse multidimensionnelle à une situation sans solution ou complexe.

La table ronde est constituée de membres permanents, de professionnels de terrain et/ou disposant d'une expertise technique. Ils sont désignés par chaque signataire du pôle territorial, la table ronde pouvant s'ouvrir à d'autres membres selon les situations individuelles à l'ordre du jour.



Les tables rondes territoriales : une instance d'élaboration et de mise en œuvre de réponses accompagnées

Les tables rondes sont des instances qui réunissent le pilote territorial et des professionnels de terrain des établissements et services du territoire susceptibles d'apporter toute ou partie de la solution proposée à la personne concernée.

Les tables rondes ont pour missions :

- L'analyse concertée et multidimensionnelle de chaque situation ;
- Déterminer de manière collégiale les préconisations au regard des besoins de la personne, dans l'objectif de prévenir la rupture de parcours.
- La production d'une réponse accompagnée ;
- La mise en place d'une action coordonnée ;
- La nomination d'un coordinateur de parcours ;
- La préconisation de moyens à mobiliser.

Une fois acceptée par la personne concernée, la mise en œuvre de la réponse accompagnée proposée repose sur un ou plusieurs acteurs coordonnés par un interlocuteur unique clairement identifié.

LES PARTENAIRES

EN PARLENT !

SCANNEZ POUR DÉCOUVRIR
LEURS TÉMOIGNAGES SUR
LE SITE HANDICAP22.ORG





Le coordinateur de parcours : un repère pour la personne accompagnée et les différents acteurs intervenant dans la réponse accompagnée

La multiplicité des acteurs sollicités nécessite qu'un acteur identifié par tous assure la coordination des différents intervenants et le lien entre la personne concernée et le dispositif Handi-Cap 22.

C'est la raison pour laquelle, en l'absence d'accompagnement par un ESMS ou dispositif de coordination un référent de parcours est systématiquement désigné parmi les partenaires du territoire. Il fait partie intégrante du plan d'accompagnement proposé à la personne concernée par une situation de handicap. Il est à noter que lorsque la personne est déjà accompagnée, la fonction de coordinateur de parcours est assurée par l'ESMS ou le dispositif de coordination dont dépend la personne.

2 Un socle de professionnels libéraux

Si les acteurs sont en mesure d'apporter sur le Département des Côtes d'Armor un ou plusieurs éléments des réponses accompagnées, toutefois ces plans d'aides nécessitent parfois un soutien supplémentaire qui doit faire appel à des ressources complémentaires.

Avec le pôle de compétences et de prestations externalisées, Handi-Cap 22 complète en proximité l'offre actuelle notamment en mobilisant **l'intervention de professionnels libéraux et contractuels**. Chaque pilote de pôle territorial constituant et animant ce nouveau réseau de professionnel au service des parcours de personnes en situation de handicap.

Agir auprès des personnes en situation de handicap

Handi-Cap 22 a pour ambition grâce au regroupement de ses forces d'apporter des réponses adaptées aux besoins et aux attentes de toute personne en situation de handicap, quel que soit son âge et son handicap sur les Côtes-d'Armor.

Les actions suivantes déployées par Handi-Cap 22 traduisent sa marque de fabrique :

- ✓ **Co-évaluation des besoins ;**
- ✓ **co-construction de l'offre ;**
- ✓ **et adaptation aux territoires.**

1. Présentations des services



Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)

Ce dispositif décrit dans l'instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 vient compléter une organisation fonctionnelle ou territoriale, dont la finalité est de concevoir et organiser une réponse transitoire ou pérenne, pour des personnes n'ayant pas de réponses partielle ou totale adaptée à leurs besoins.

✓ **La mission première est de délivrer des interventions directes, réactives, souples et personnalisées. Les PCPE peuvent renforcer les éléments « aide humaine - besoins éducatifs ».**

Fort de notre structuration en pôle de services territoriaux déjà existante, nous nous sommes appuyés sur les pôles de services territoriaux pour la mise en place du PCPE avec pour mission complémentaire pour les pilotes des pôles territoriaux le déploiement et le suivi local du dispositif PCPE.



La communauté 360

Lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte pour 2021 de la constitution, au cœur des bassins de vie, de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, les communautés 360 s'inscrivent dans la continuité des dynamiques territoriales locales (réponse accompagnée pour tous, territoires 100 % inclusif, démarches des collectivités en faveur du développement social et l'innovation territoriale...) et **visent le renforcement du pouvoir d'agir de la personne en suscitant une réelle alternative dans ses choix de vie incluant, de façon plus forte qu'aujourd'hui, l'ensemble des ressources de proximité et en premier lieu celles du droit commun.** proactive envers les publics en situation de handicap.

La communauté 360 n'est à ce titre ni un nouveau dispositif de coordination, ni un nouveau service soumis à autorisation mais l'expression d'un projet d'intelligence collective au cœur des territoires, souple et évolutif, qui place les choix de vie des personnes en situation de handicap comme la condition du vivre ensemble et en font de ce fait les premiers membres de ces communautés.

Dans le Département des Côtes d'Armor, la plateforme Handi-Cap 22 en partenariat avec la MDPH pilotent la mise en œuvre d'une Communauté 360. Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux du cahier des charges de ces dispositifs, ces partenaires ont mobilisés les ressources territoriales afin de constituer une équipe pluriprofessionnelle, dénommée « équipe du cercle », qui soit en mesure de promouvoir le **principe de l'aller vers, dans une démarche proactive envers les publics en situation de handicap.**



Le Dispositif départemental d'accueil temporaire

Afin de bénéficier de leur connaissance fine du terrain et des besoins des personnes en situation de handicap, l'ARS a organisé, auprès des opérateurs accompagnant des personnes en situation de handicap, un appel à manifestation d'intérêt en septembre 2018. Parmi, l'ensemble des propositions de projets, le dossier de coordination des accueils temporaires a retenu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé.

En consultant site internet de l'association ou en nous contactant, **les personnes ou leurs proches peuvent prendre connaissance de l'offre d'accueil temporaire dans les Côtes-d'Armor et connaître ses disponibilités.** De plus, en cas de difficultés, 2 professionnels peuvent **guider les personnes leur entourage** dans la recherche de place et d'accompagnements adaptés.

Les gestionnaires disposeront quant à eux d'un logiciel de réservation, outil indispensable, partagé et accessible pour le dispositif départemental d'accueil temporaire à l'ensemble des acteurs du dispositif. Il a pour objectif d'être l'outil interface permettant d'enregistrer, de suivre, de répondre à toutes les demandes de séjours en accueil temporaire et ainsi faciliter l'information des personnes de leurs proches et des professionnels.



FACILITER



La plateforme de répit départementale handicap

Le projet de plateforme de répit a reçu le soutien de l'Agence Régionale de Santé le 21 juillet 2021 suite à la réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Solutions innovantes de répit pour les personnes en situation de handicap ».

La Plateforme de répit handicap des Côtes-d'Armor a pour fonctions principales :

- ✓ **d'orienter et faciliter l'adhésion des aidants vers des offres de répit adaptées à leurs besoins ;**
- ✓ **de soutenir la mise en place d'heures de répit en levant les obstacles administratifs et financiers ;**
- ✓ **de favoriser le lien avec les acteurs locaux par le développement de l'offre, sa lisibilité ainsi que des relais de proximité ;**
- ✓ **d'apporter un soutien psychologique aux situations aidants-aidés.**



Dispositif Esat de transition : Transition 22

Le dispositif Transition 22 s'inscrit dans une démarche collaborative. Il est co-piloté par Handi-Cap 22 et Emeraude i.d.

Les 14 ESAT costarmoricaains portés par 8 gestionnaires se sont rassemblés pour déployer sur l'ensemble du territoire l'accès à l'emploi dans le milieu ordinaire pour des bénéficiaires d'orientation ESAT.

Une coordination départementale, poste financé par l'ARS, anime un réseau de Référents ESAT de Transition issus des 14 établissements.

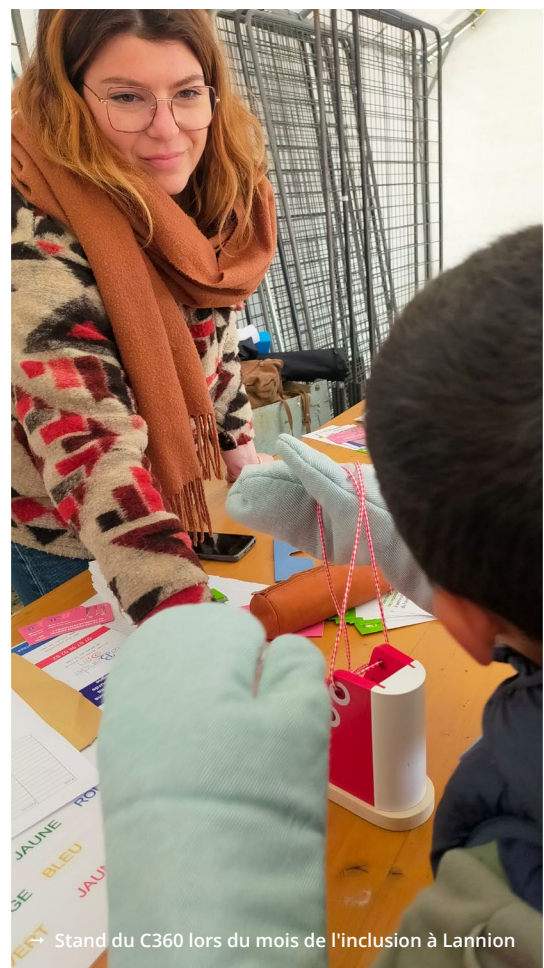
Transition 22 a pour objectifs de :

- ✓ **Favoriser la diversité des parcours professionnels des personnes en situation de handicap.**
- ✓ **Permettre aux ouvriers de développer leurs compétences et leur employabilité dans le milieu ordinaire, en lien avec leur projet personnalisé.**
- ✓ **Être un tremplin pour aller vers le milieu ordinaire.**
- ✓ **Faciliter les passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu protégé.**

→ Table ronde Territoire de Dinan



→ Formation territoriale



Stand du C360 lors du mois de l'inclusion à Lannion

→ Stand de la Plateforme de répit lors d'un forum professionnel



→ Lancement ESAT de transition

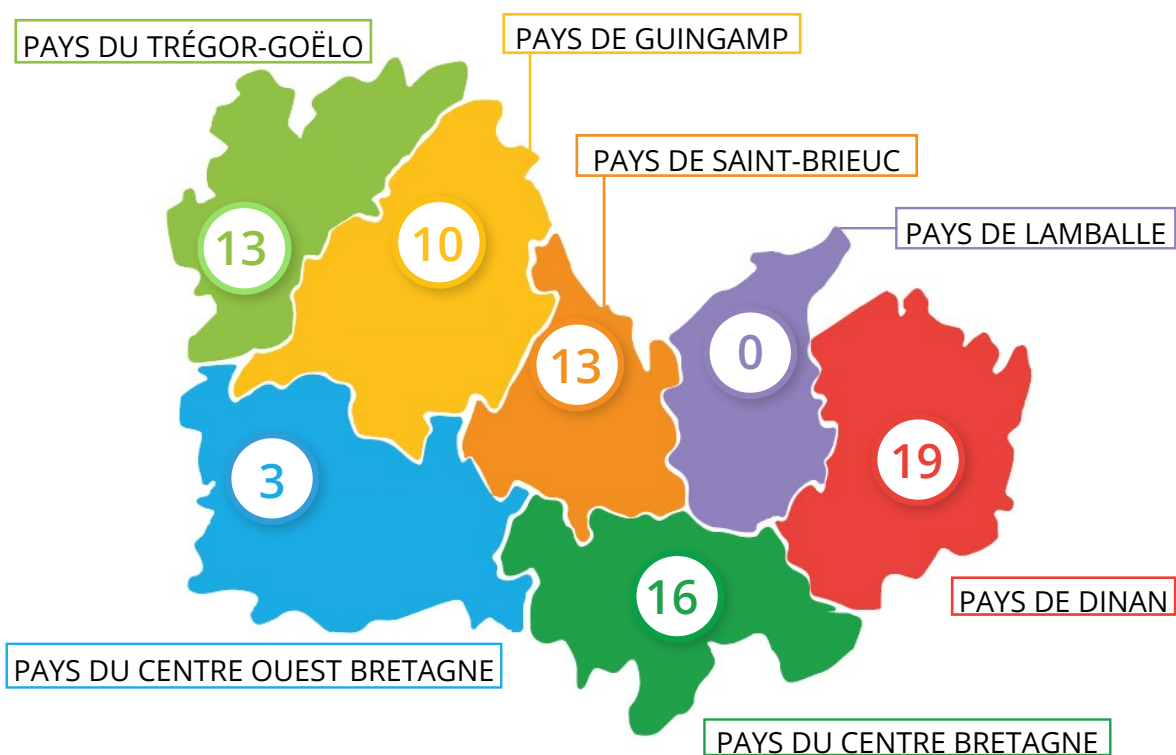


→ Formation cadres Esat de transition

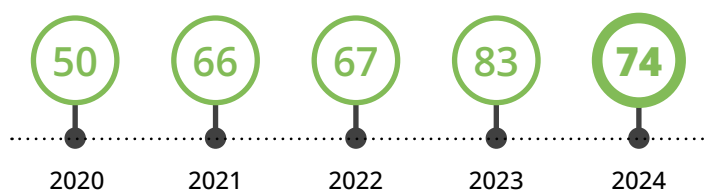
2. Activité des services

1. Activité des tables rondes

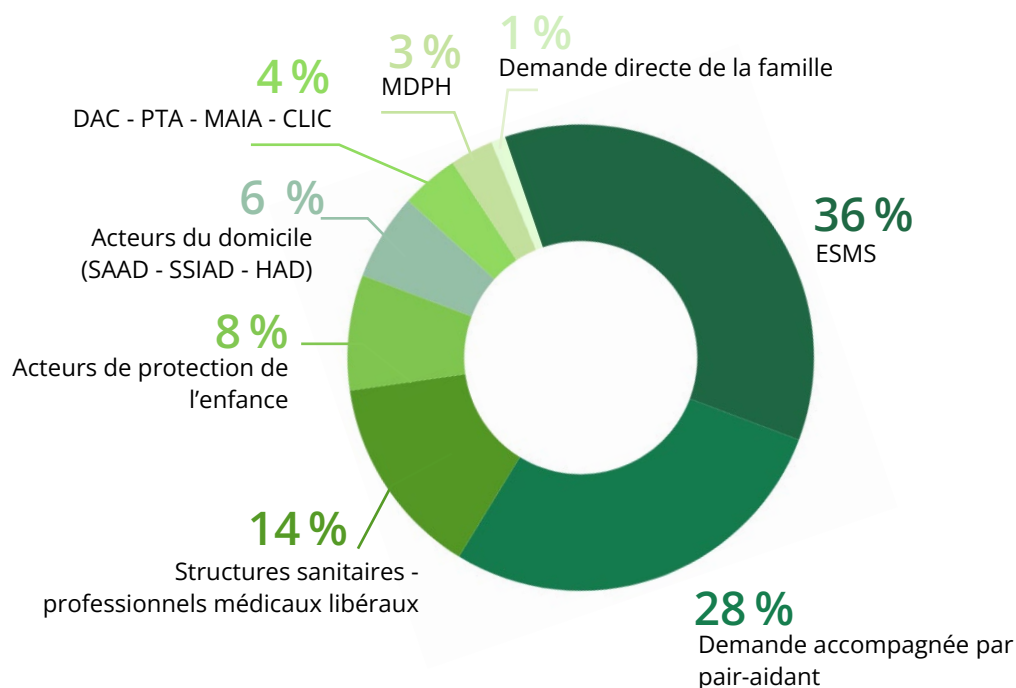
Répartition territoriale



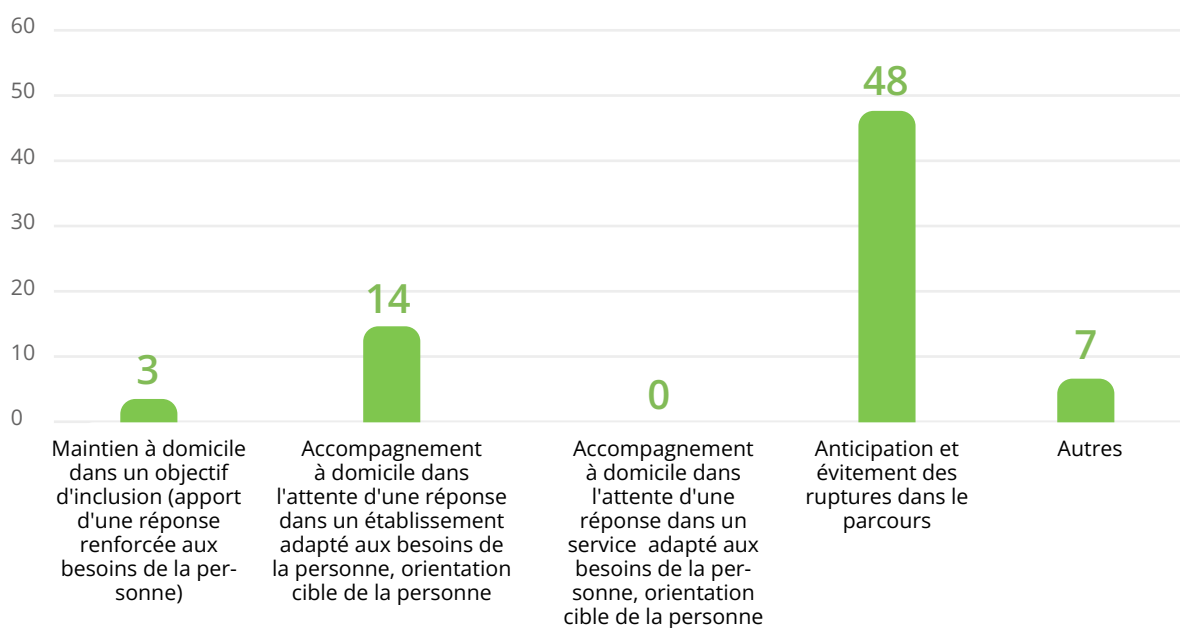
Nombre de situations en table ronde



Répartition de l'origine des demandes reçues dans l'année



Répartition des demandes par motif de sollicitation de la table ronde

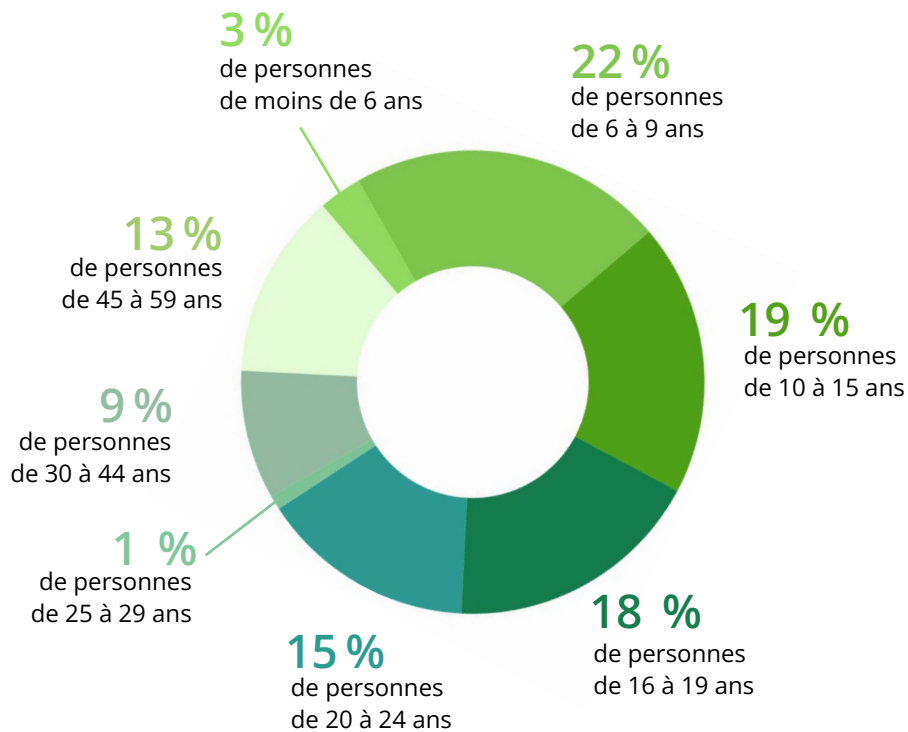


Personnes en situation de handicap ayant bénéficié d'une table ronde dans l'année

Répartition par sexe

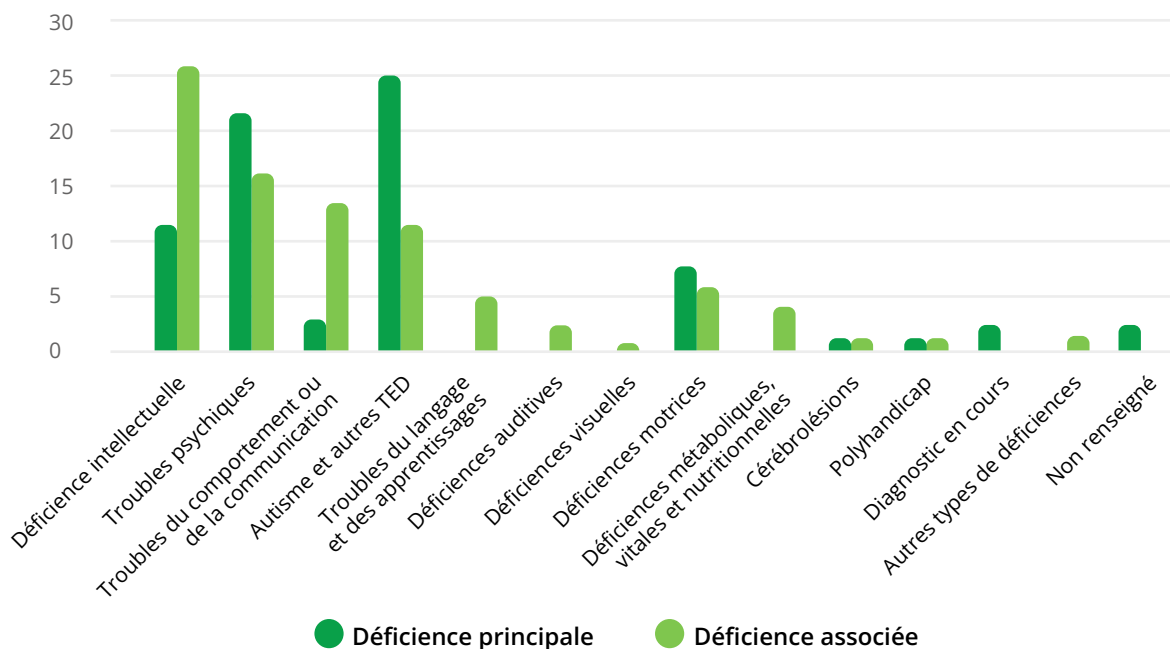


Répartition par tranche d'âge

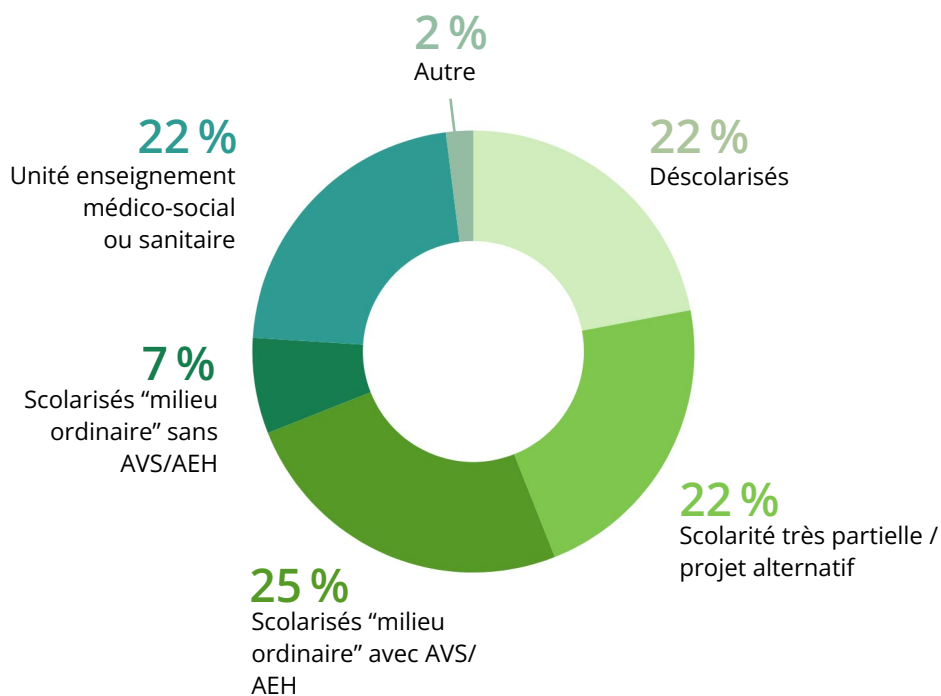


Nombre de personnes en situation de handicap accompagnées

Répartition selon le type de déficience principale et associée au 31/12/24



Scolarité : statut des jeunes en situation de handicap



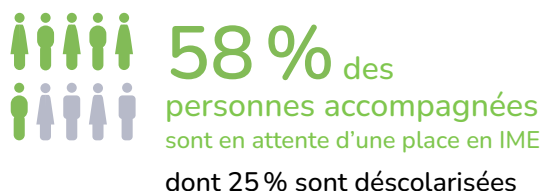
2. Activité du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées



1. Chiffres clés en 2024



Soit une hausse de 73 % par rapport à 2023



2. Fonctionnement du Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées (PCPE) des Côtes-d'Armor

Le dispositif décrit dans l'instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 vient compléter une organisation fonctionnelle ou territoriale, dont la finalité est de concevoir et organiser une réponse transitoire ou pérenne, pour des personnes n'ayant pas de réponses partielle ou totale adaptée à leurs besoins. **La mission première est de délivrer des interventions directes, réactives, souples et personnalisées.**

Pour le déploiement du PCPE nous nous appuyons sur une organisation territoriale des ressources, en proximité du bassin de vie des personnes en situation de handicap avec pour objectif de compléter l'offre actuelle notamment en mobilisant l'intervention de professionnels libéraux et contractuels.

Fort de notre structuration en pôle de services territoriaux déjà existante dans le cadre d'Handi-Cap 22, nous nous sommes appuyés sur les pôles de services territoriaux au nombre de 7 pour la mise en place du PCPE avec pour mission complémentaire pour les pilotes des pôles territoriaux le déploiement du dispositif, l'orientation, la mise en œuvre et le suivi des prestations.

Sur chaque territoire les pilotes ont en charge d'animer un réseau de professionnel libéraux local au service des parcours de personnes en situation de handicap.

Le porteur du PCPE désigné par les membres de l'association Handi-Cap 22 pour la gestion administrative et financière, est le SAMSAH de l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor.

Pour assurer la coordination départementale, un directeur a été nommé. Un cadre coordinateur départemental assure le suivi de l'activité et participe en lien avec les pilotes territoriaux du dispositif, à l'analyse des demandes de PCPE au sein de l'équipe "réponse accompagnée pour tous" de la MDPH. Enfin un temps de secrétariat est dévolu au suivi administratif et financier du PCPE.

Pilotes des pôles territoriaux



Trégor - Goëlo

David DOSSER
T. 02 96 37 85 50 | P. 06 76 92 07 24
pole.territorial.tregorgoelo@handicap22.fr



Guingamp

Carole BRASSAC
T. 02 96 77 27 87 | P. 06 83 40 62 17
pole.territorial.guingamp@handicap22.fr



Centre Ouest Bretagne

Laëtitia TALMON
T. 02 96 45 51 74 | P. 06 02 17 11 10
pole.territorial.rostrenen@handicap22.fr



Saint-Brieuc - Secteur adultes

Isabelle TEXIER
T. 02 96 58 25 83
pole.territorial.stbrieuc.adultes@handicap22.fr



Saint-Brieuc - Secteur enfants

Gislain DE BERNARD MANZAN
T. 02 96 92 33 26 | P. 06 79 87 76 27
pole.territorial.stbrieuc@handicap22.fr



Lamballe

Marine LEDOYER
T. 02 96 84 06 25 | P. 06 70 41 79 01
pole.territorial.lamballe@handicap22.fr



Dinan

Loïc GRANVILLE
T. 02 96 39 51 44 | P. 06 15 15 03 45
pole.territorial.dinan@handicap22.fr

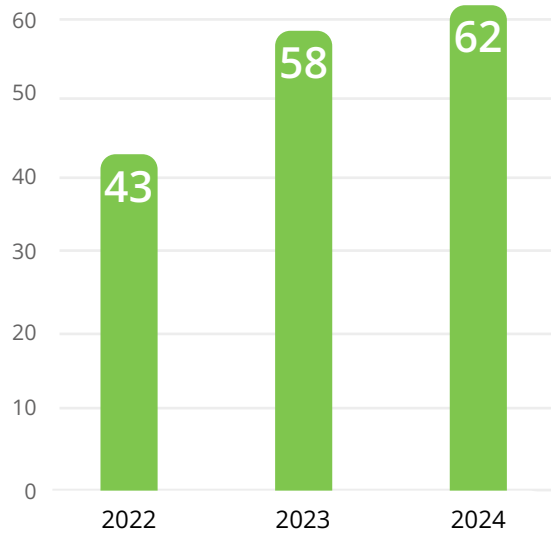


Loudéac

Jean-Jacques BRIENT
T. 02 96 66 83 20 | P. 06 07 40 69 24
pole.territorial.loudeac@handicap22.fr

3. Activité du PCPE

File active dans l'année



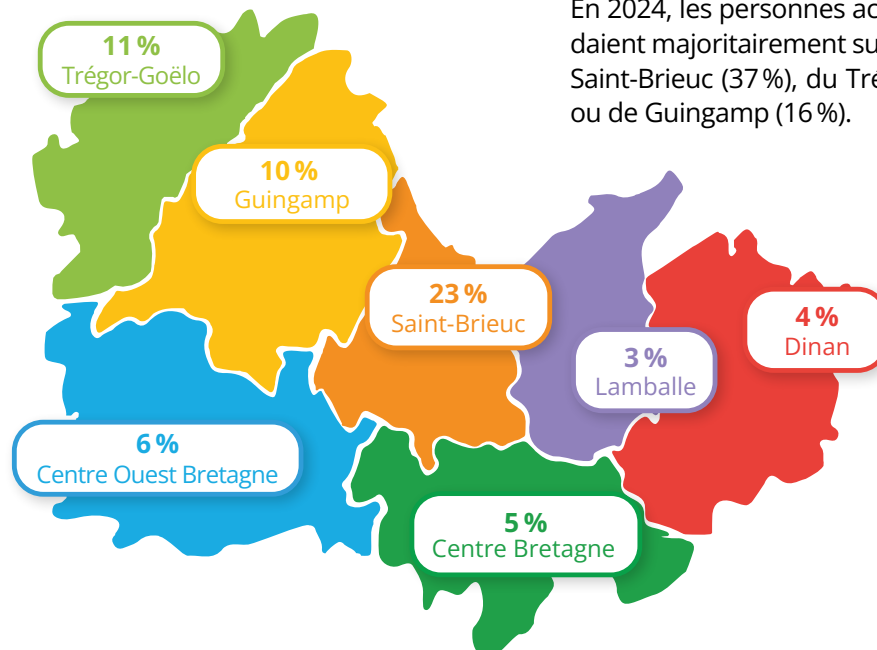
Nous constatons une hausse constante de la file active depuis 2022.

En 2024, la MDPH a été sollicité pour l'étude de 175 demandes dont 56 ont fait l'objet d'un rejet. 80 personnes (dont 39 dans le cadre d'un renouvellement) ont fait l'objet d'une orientation par la CDAPH vers le PCPE.

Par rapport à 2023, nous constatons une hausse de 200% des demandes de PCPE auprès de la MDPH des Côtes d'Armor et de 73% de décision de la CDAPH d'orientation vers le PCPE.

La file active est de 62 personnes en 2024 dont 26 nouvelles situations. 18 personnes, (3 renouvellements et 15 primo orientées) n'ont pas été intégrés la file active de par la révision des critères d'admission sur le PCPE (enfants avec pour orientation cible IME/DITEP et scolarisés moins d'un mi-temps).

Origine territoriale

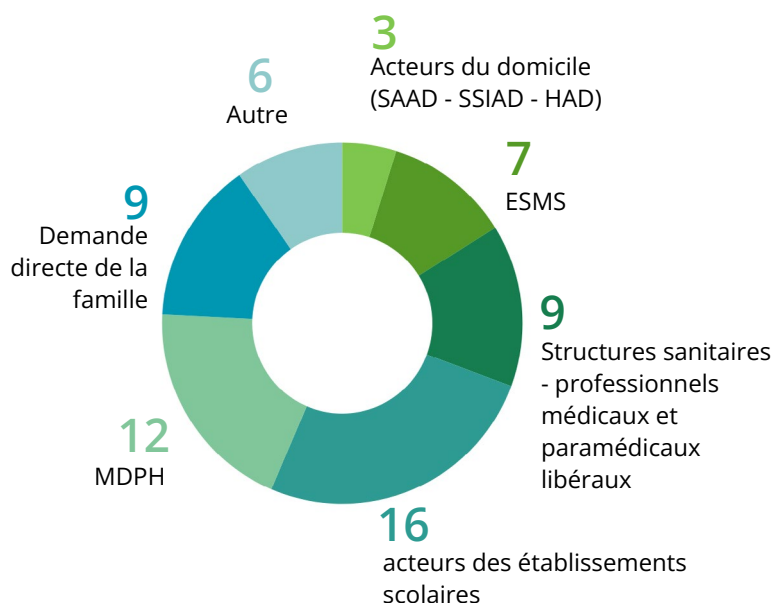


En 2024, les personnes accompagnées résidaient majoritairement sur les territoires de Saint-Brieuc (37%), du Trégor-Goëlo (18%) ou de Guingamp (16%).

Sollicitation du PCPE

L'ensemble des personnes accompagnée l'ont été dans le cadre d'une réponse indisponible du côté des ESMS. Soit pour prévenir la rupture, notamment avec le milieu scolaire ou pour répondre à une rupture de parcours avec un accompagnement à domicile.

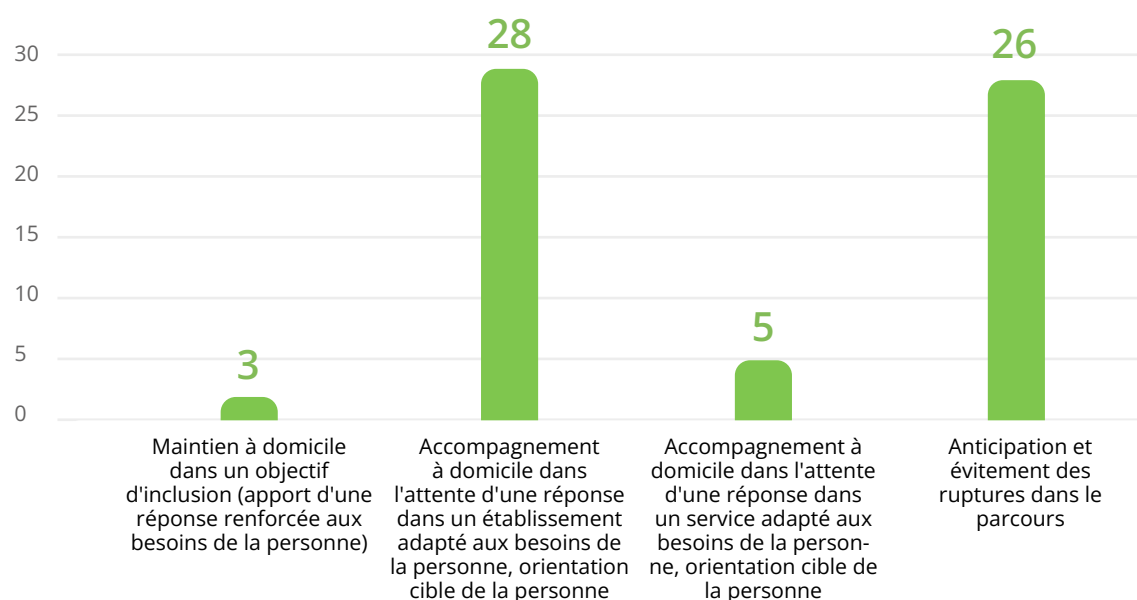
Origine des demandes reçues dans l'année



En 2024, nous notons que pour 1/4 des demandes émanent de l'éducation nationale pour des enfants maintenus de manière inadaptée en milieu scolaire.

Enfin dans le cadre d'un repérage interne 20% des situations accompagnée ont été identifiées par la MDPH.

Répartition des demandes par motif de sollicitation du PCPE



L'ensemble des personnes accompagnée l'ont été dans le cadre d'une réponse indisponible du côté des ESMS. Soit pour prévenir la rupture, notamment avec le milieu scolaire ou pour répondre à une rupture de parcours avec un accompagnement à domicile.

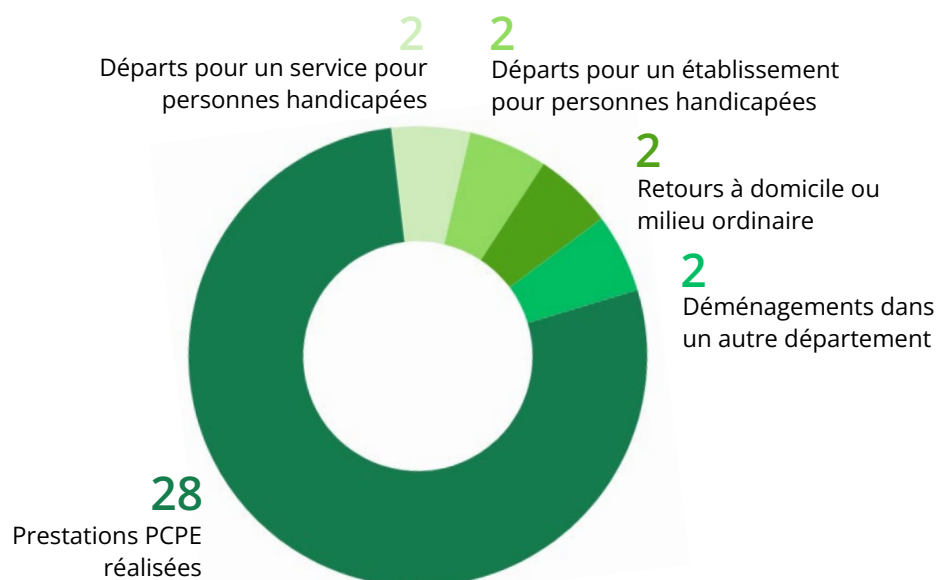
Sortie dans l'année

Motif de sortie

En 2024, nous avons eu une augmentation du nombre de sortie qui trouve en partie son explication de par les changements de critères d'ouverture de droit PCPE par la MDPH. En effet à compter du 2^{ème} semestre 2024 **seuls les enfants orienté IME ou DITEP déscolarisés ou scolarisés moins d'un mi-temps étaient pouvaient bénéficier d'un accompagnement par le PCPE.**

De ce fait les personnes en dehors de ces critères n'ont pu bénéficier d'une reconduction du PCPE en 2024.

Répartition des sorties de l'année par durée d'accompagnement PCPE



En 2024 les $\frac{3}{4}$ des sorties du PCPE se sont réalisées dans le cadre de la fin de notification PCPE. Cela s'inscrit dans le cadre d'une limitation de la durée d'accompagnement à 6 mois renouvelable 1 fois à compter du 2^{ème} semestre 2024, ainsi que du recentrage de la cible sur le public enfant.

Cela a eu pour effet de ne pas permettre un renouvellement du PCPE pour certaines personnes,

4. Personnes en situation de handicap ayant bénéficié de prestations dans l'année

Répartition par sexe



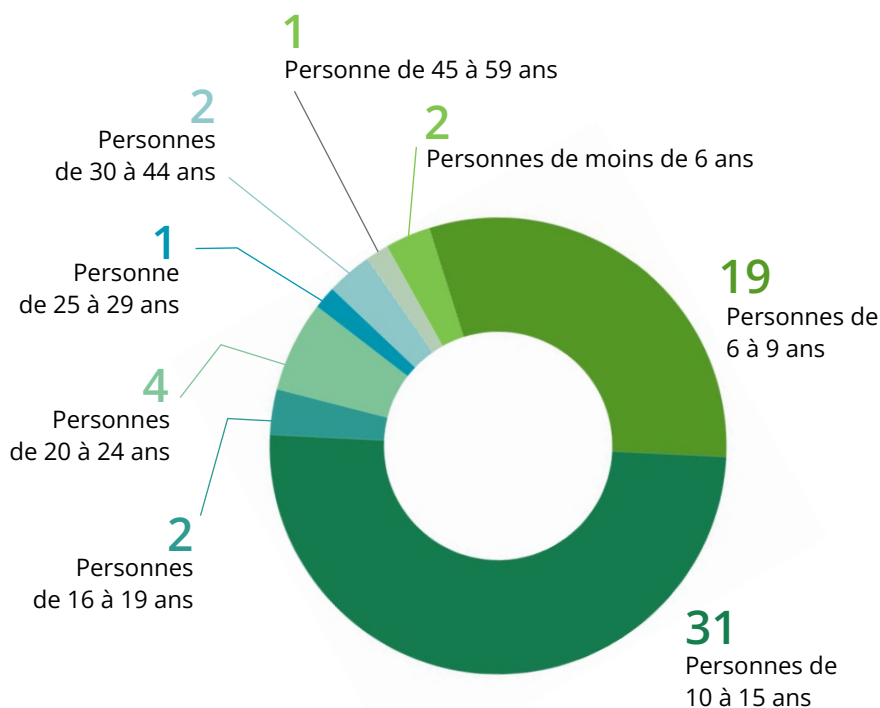
17
personnes de
sexe féminin



45
personnes de
sexe masculin

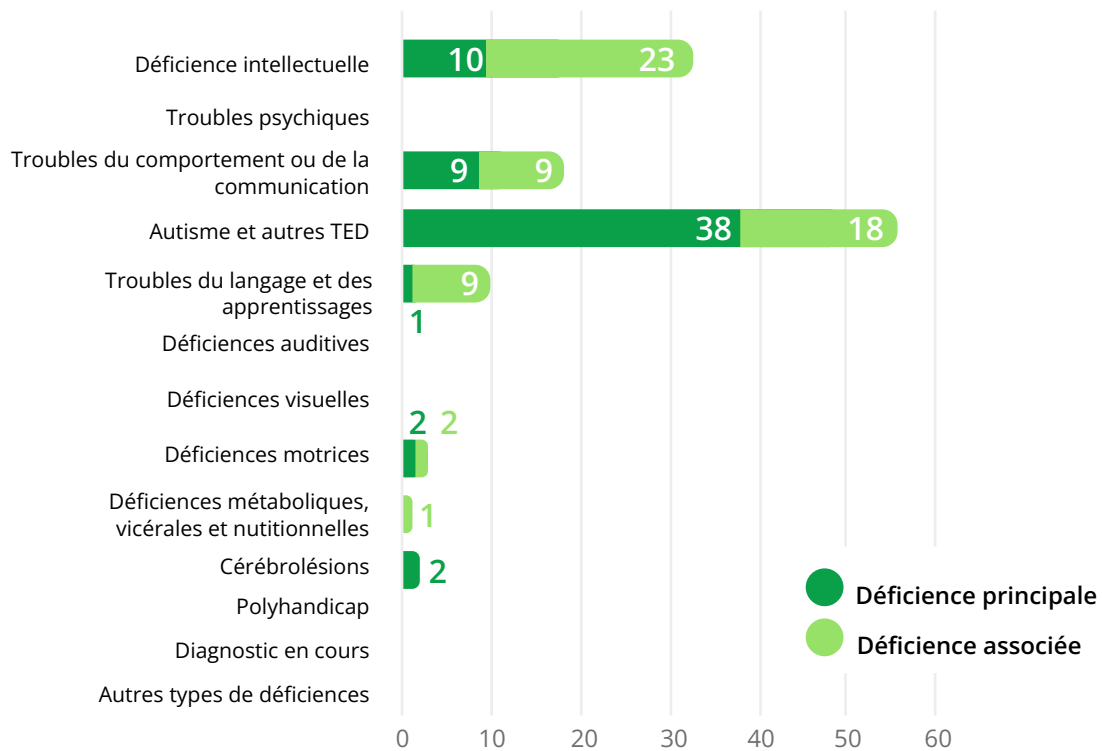
La majorité des personnes accompagnées par le PCPE sont de sexe masculin.

Répartition par tranche d'âge



La très grande majorité des personnes accompagnées sont des **enfants de moins de 15 ans en attente d'une place en ESMS enfants** (83 %) avec une augmentation constante depuis 2022

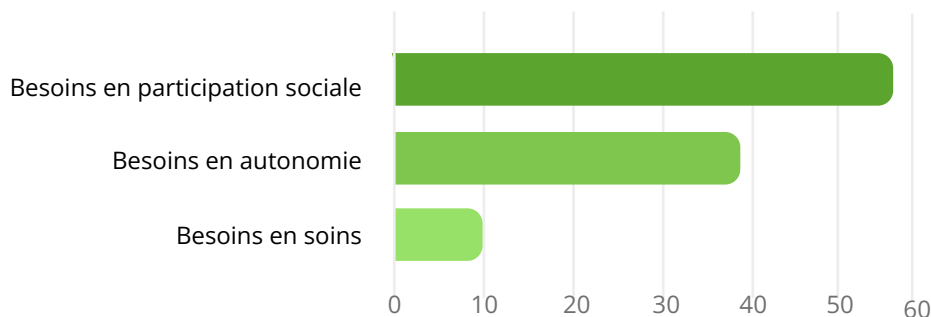
Personnes en situation de handicap selon le type de déficience principale et associée (au 31/12)



Nous constatons que la majorité des situations accompagnées sont **porteuse d'un TSA** avec notamment une déficience intellectuelle associée.

5. Besoins identifiés dans le cadre du PCPE

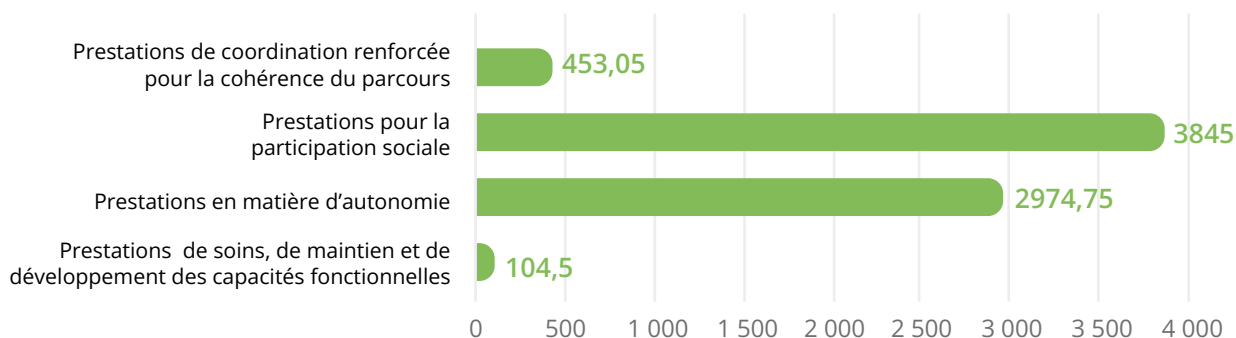
Besoins principaux des personnes ayant sollicité le PCPE



Étant donné le profil des personnes accompagnées en matière de handicap, d'âge ou de vie sociale, la nature des besoins auquel vient répondre le PCPE se situe en matière de **relations et d'interactions avec autrui** ainsi qu'autour de la **déscolarisation** et de la **vie sociale**.

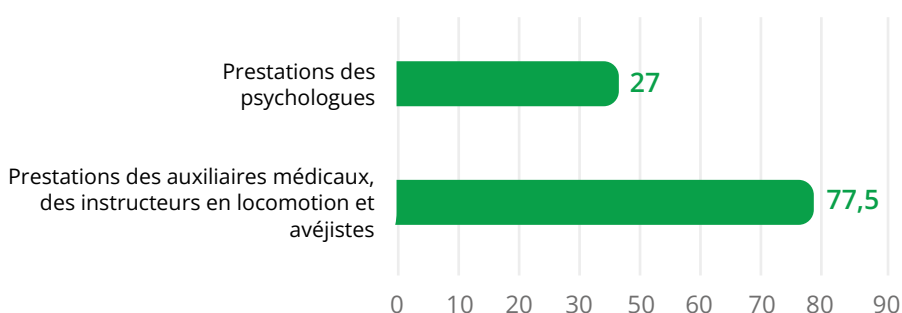
6. Les prestations du PCPE

Heures de prestations réalisées par des professionnels par type de prestations

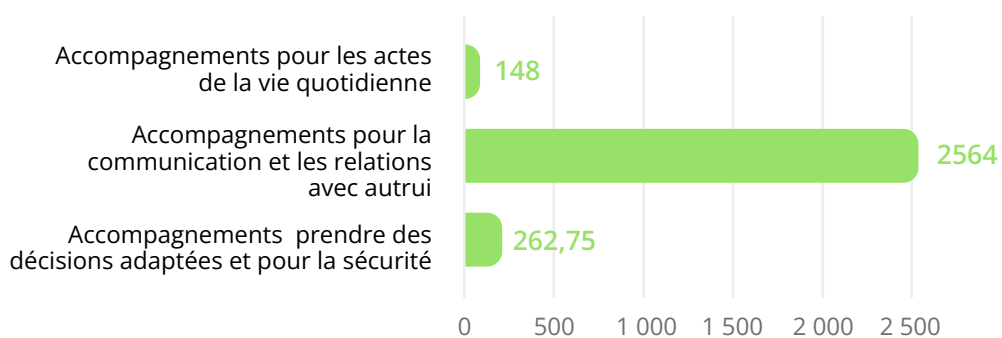


Au regard du profil et des besoins des personnes accompagnées, les prestations réalisées **ont été principalement autour de la communication et relations avec autrui**, ainsi que des **accompagnements pour la réalisation d'activité de vie sociale** en milieu ordinaire ou spécialisé.

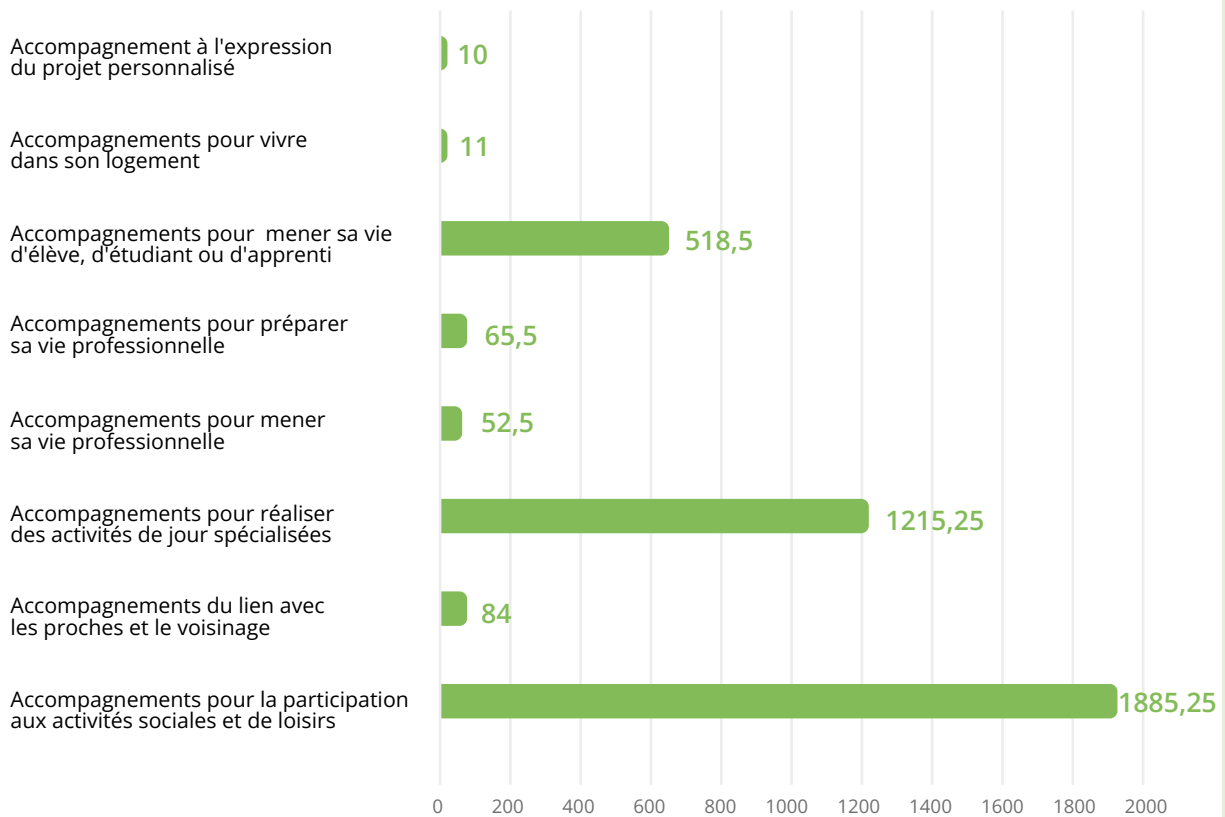
Heures de prestations réalisées par type de prestations en matière de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles



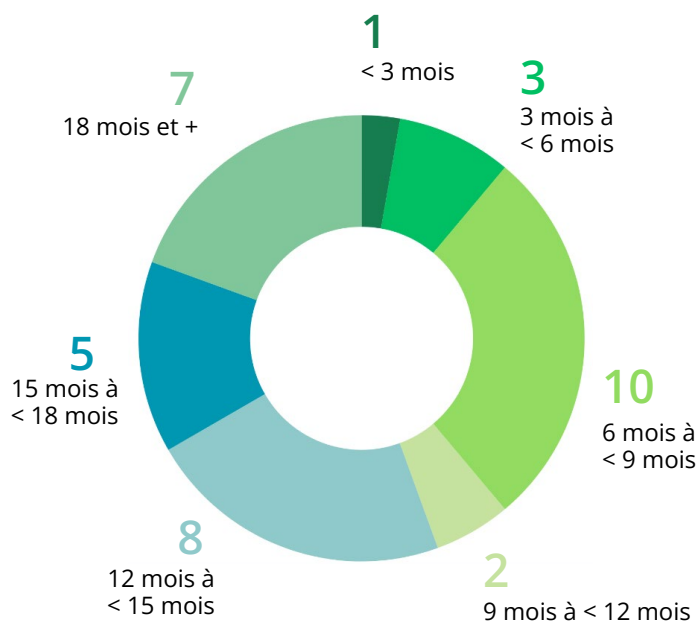
Heures de prestations réalisées par type de prestations en matière d'autonomie



Heures de prestations réalisées par type en matière de prestations pour la participation sociale



Durée d'accompagnement



En 2024, nous constatons une augmentation de la durée d'accompagnement par le PCPE de 9 mois et plus de 15 points par rapport à 2023, avec pour 40 % une durée supérieure à 1 an.

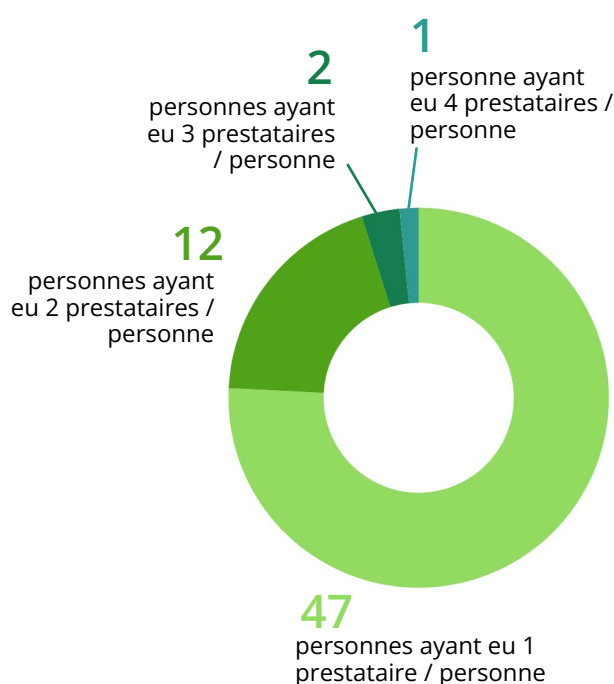
Ce constat a amené l'ARS à poser le critère de durée maximum d'accompagnement à 1 an.

Nombre d'heures d'intervention par personne accompagnée et par mois

	Nombre	%
Moins de 4 heures / mois	34	0 %
4 heures à < 8 heures / mois	26	0 %
8 heures à < 12 heures / mois	462,5	6 %
12 heures à < de 24 heures / mois	1638,5	22 %
24 heures et + / mois	5216,3	71 %
Total	7377,3	100 %

En 2024, nous constatons une augmentation de 35% du nombre d'heures de prestations réalisées. Cela s'explique de part une part plus importante d'enfants en attente d'IME, pour lesquels, il a tété nécessaire de notifier un nombre plus important d'heures d'accompagnement par le PCPE.

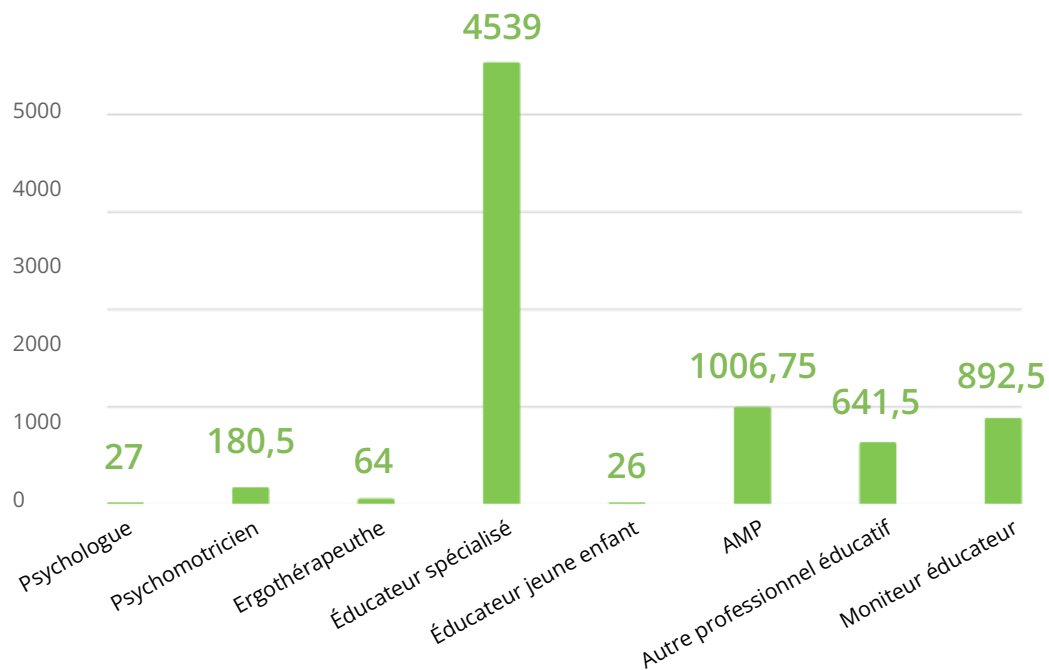
Nombre de prestataire(s) par personne



Très majoritairement les personnes ont bénéficié d'un prestataire unique pour réaliser l'ensemble des prestations notifiée par la MDPH avec une moyenne de 3 prestations différentes.

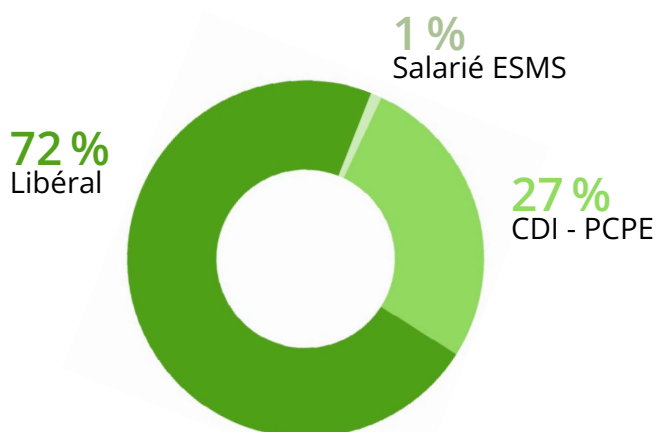
En 2024, nous constatons une augmentation de 35% du nombre d'heures de prestations réalisées. Cela s'explique de part une part plus importante d'enfants en attente d'IME, pour lesquels, il a tété nécessaire de notifier un nombre plus important d'heures d'accompagnement par le PCPE.

Répartition des heures de prestations selon la qualification du professionnel



En 2024, ce sont majoritairement des éducateurs spécialisés avec des compétences dans l'accompagnement du public porteur d'un TSA qui ont été mobilisés.

Répartition des heures de prestations réalisées selon le statut du professionnel



Pour la réalisation des prestations, le PCPE des Côtes-d'Armor a fait appel à des professionnels exerçant en libéral.

7. Perspectives et conclusions

Par rapport à 2023, en 2024, nous avons enregistré **une hausse 35% du nombre d'heures de prestations réalisées**. Cette augmentation est liée à **une plus forte demande des enfants en attente d'une place en IME et porteur d'un TSA** qui ne trouve pas de réponses auprès des ESMS et qui demande la mise en place d'interventions plus conséquentes et sur une plus longue période.

À ce titre et afin de maintenir à l'équilibre le budget PCPE, il a été décidé en lien avec l'ARS et la MDPH, **de définir de nouveaux critères de notification vers le PCPE**, par la mobilisation du PCPE **pour les enfants en attente d'IME ou du DITEP qui sont déscolarisés ou scolarisés moins d'un mi-temps pour une durée limitée à 1 an**.

Ce critère de durée impose une réflexion sur l'après PCPE, en l'absence d'une admission en ESMS à échéance de la notification MDPH vers le PCPE. Cette réflexion ne peut s'envisager sans une collaboration avec les établissements spécialisés enfant et l'éducation nationale pour coconstruire des réponses à l'après PCPE dans l'attente d'une admission en ESMS.

Pour 2025, nous avons pris la décision **de revoir le tarif horaire des professionnels libéraux à 30 euros au lieu de 40 euros**. Cela a eu pour incidence un arrêt de certains professionnels. Afin de répondre à la baisse du nombre de professionnels libéraux, nous envisageons de recruter un professionnel salarié à 0,5 ETP pour honorer les besoins d'accompagnement notamment sur le territoire de Saint-Brieuc.

3. Activité du cercle de la communauté 360




Les éléments à retenir pour 2024

Quelques chiffres marquants en lien avec l'activité du Cercle 360 sur les Côtes d'Armor en 2024

 915

appels sur le numéro vert

 + 83 % par rapport à 2023 (500 appels)

 358







appels Non Recours ESAT réalisés

45 personnes mises en lien avec les ESAT du département

 806

situations en commun avec les MDD traitées

Les évènements marquants de l'année 2024

-  Diagnostic du CREAL sur l'activité du Cercle 360
-  2 Copil sur l'année (13 juin 2024 et 12 Décembre 2024)
-  Formation de l'équipe à l'outil usager Mediateam (première partie)
-  Fin du travail sur le Non-Recours ESAT (le 28/06/2024)
-  Journée Régionale des dispositifs (360, PCPE, Répit), le 15/11/24
-  Participation à la journée Santé le 6/12/24

Activité du cercle de la communauté 360

Les missions assignées aux communautés 360 sont :

- Agir en subsidiarité des missions et obligations des acteurs habituels de l'accompagnement : ESMS, acteurs institutionnels (MDPH, CCAS...), acteurs de droit commun (Education Nationale, Emploi, Santé, etc.) qui constituent le capital d'accompagnement de départ de la communauté ;
- Agir en mobilisant les capacités d'autodétermination des personnes ;
- Initier l'acte II de la réponse accompagnée pour tous.

3 niveaux de services sont requis :

- **Niveau I** : une fonction commune intégrée d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation et de coordination des solutions (5j/7j) ;
- **Niveau II** : une fonction d'agencement de solutions pour les parcours nécessitant une co-construction entre plusieurs partenaires de la solution ;
- **Niveau III** : Une fonction de création en commun de solutions nouvelles.

Fonctionnement du Cercle 360 en Côtes d'Armor

L'équipe du Cercle 360 travaille sur trois missions principales sur le département des Côtes d'Armor :

✓ Réponses aux appels entrants sur le 0800 360 360

L'objectif est de répondre aux personnes appelant le Numéro Vert sur toute question liée au Handicap.

✓ Prévention du non-recours (« aller vers ESAT à ce jour ») *

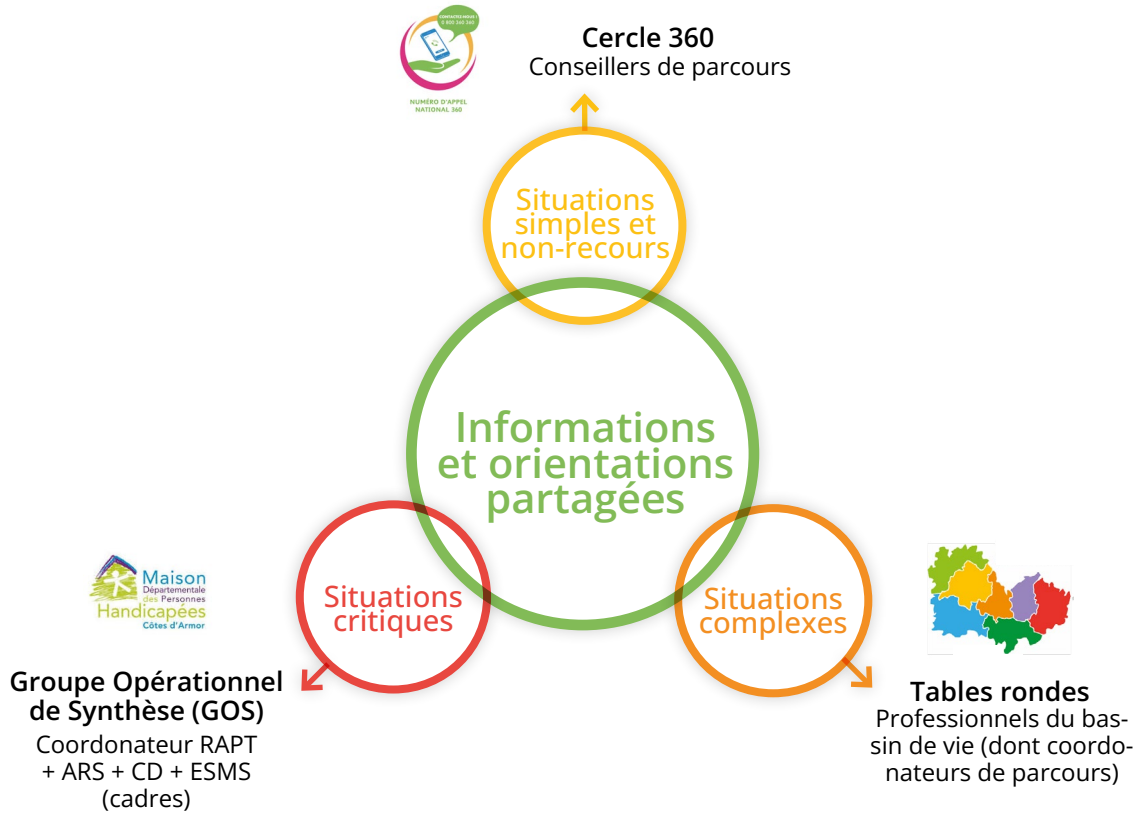
A partir de septembre 2024, l'équipe du Cercle a commencée à contacter l'ensemble des personnes en Non-Recours ESAT identifiées. L'objectif est, au terme de cette mission de mettre ces personnes en non-recours en lien avec l'offre des service ESAT sur le territoire.

✓ Appui en territoire au sein des MDD

Le déploiement des Conseillères de parcours en MDD à partir de septembre 2023 a pour but de venir répondre aux personnes en situation de handicap au plus près de leur territoire de vie (questions en lien avec leur handicap) mais également d'être en appui des équipes des MDD sur la connaissance des dispositifs liés au handicap sur le département.

**Les personnes de non-recours étant des personnes ayant eu une notification mais qui ne sont pas arrivées jusqu'à un ESMS ou une offre d'accompagnement.*

L'organisation fonctionnelle du Cercle 360 est résumée dans ce schéma



Le cercle 360 intervient pour les situations de niveau 1, les tables rondes pour les situations complexes de niveau 2 et la RAPT pour les situations dites critiques.

Activité du Cercle 360 depuis 2022

Activité concernant
le 0800 360 360

1 614
appels

de janvier 2022 au
31/12/2024 (inclus)

199
appels

500
appels*

915
appels



Pour 2024, on note une augmentation significative du nombre d'appels au regard de 2023.

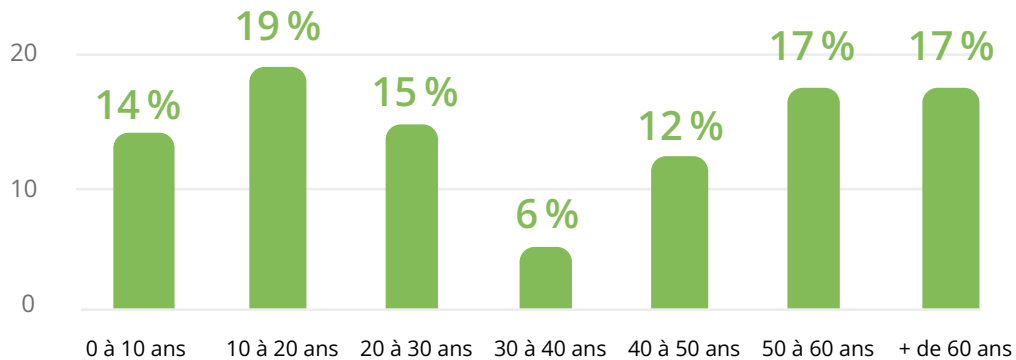
Détail des appels sur 2024

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
74	82	64	80	83	84	81	65	75	98	74	54

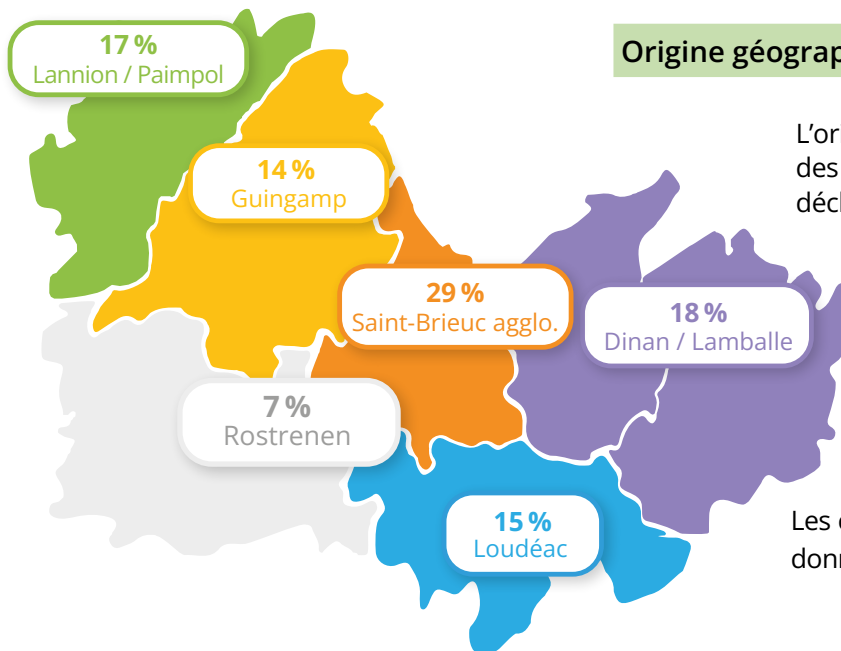
*(35,1 % des appels de la région sur le département 22)

Qui sont les appelants ?

Âges des personnes concernées par l'appel



- L'âge des appelant(e)s est sensiblement le même que sur l'année 2023.
- 3 % d'appels en plus sur les moins de 10 ans et les plus de 60 ans en 2024.

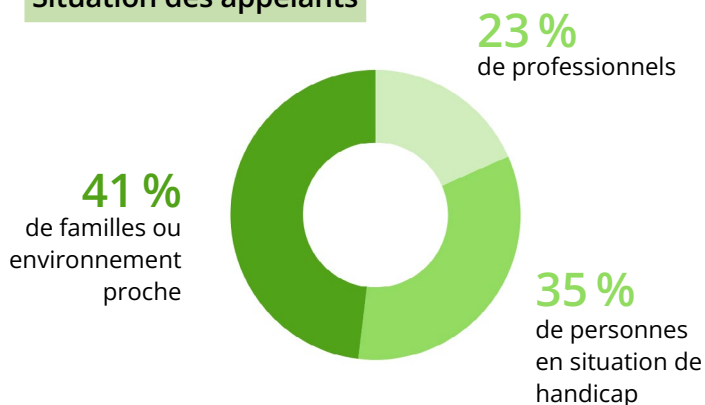


Origine géographique des appels

L'origine géographique des appelant(e)s reste déclarative.

Les chiffres sont proches des données de 2023.

Situation des appelants



À noter une augmentation sur 2024 des appels des partenaires (8 % sur le dernier trimestre 2023 / 23 % en 2024).

Les partenaires perçoivent donc le Numéro Vert comme un appui sur les situations qu'ils rencontrent.

La situation nécessite-t-elle une visite à domicile ?



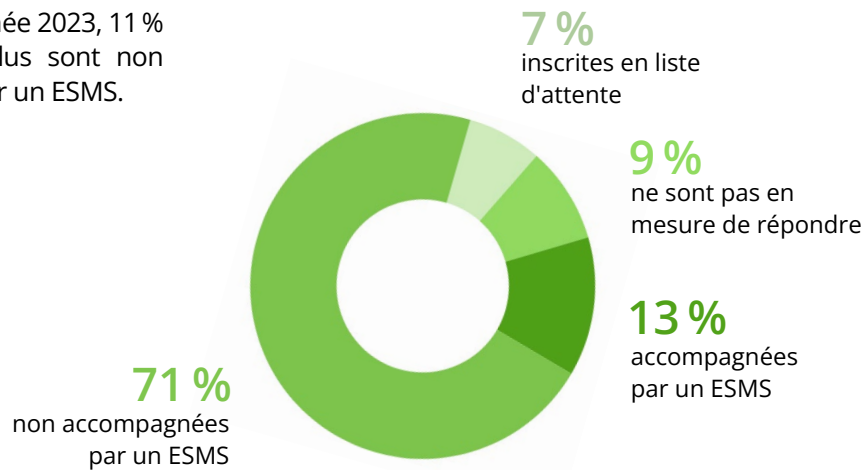
Les VAD sont des modalités peu utilisées dans le cadre des appels sur le Numéro Vert.

Genre des personnes appelantes



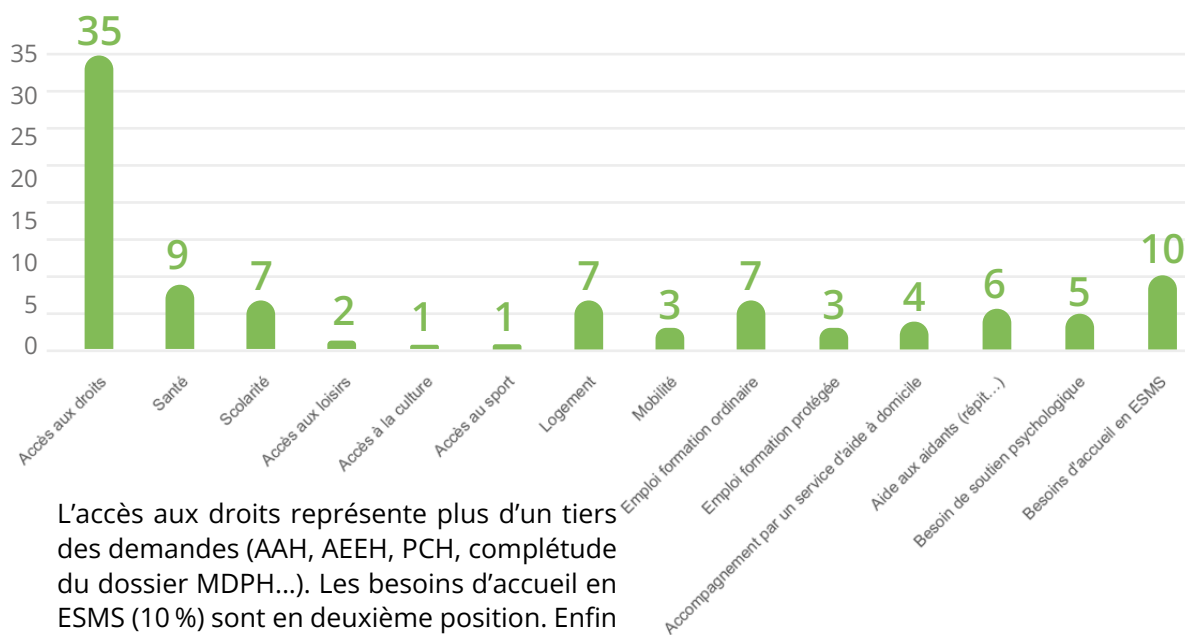
Contexte des personnes appelantes

Par rapport à l'année 2023, 11 % d'appelants en plus sont non accompagnés par un ESMS.



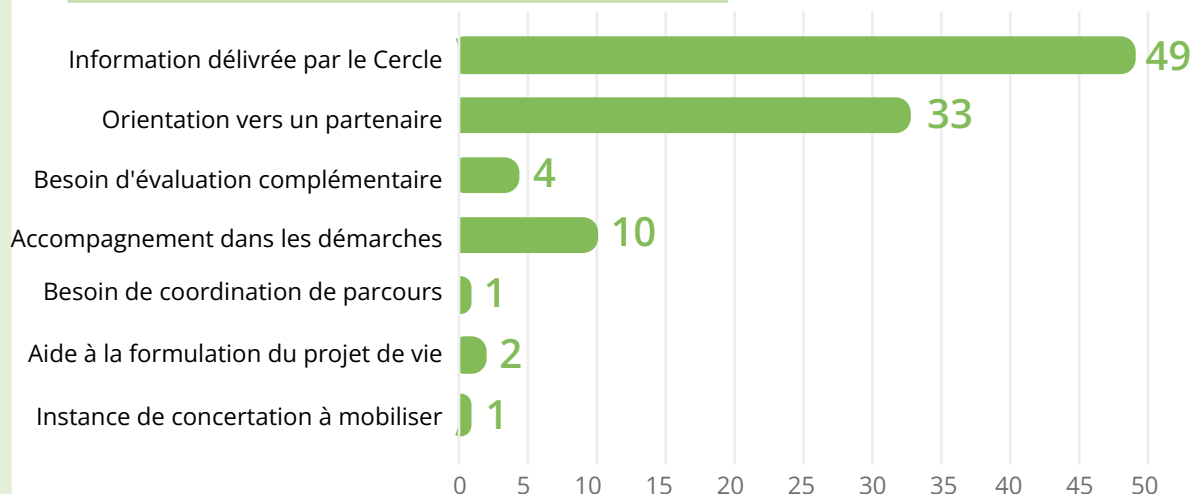
- 54 % des personnes appelantes vivent à leur domicile
- 36 % chez leurs parents (90 % du total)
- 5 % des personnes appelantes sont en établissement.

Motifs des appels 2024 en % (au 31/12/2024)



L'accès aux droits représente plus d'un tiers des demandes (AAH, AEEH, PCH, complétude du dossier MDPH...). Les besoins d'accueil en ESMS (10 %) sont en deuxième position. Enfin la santé est une question qui mobilise 9 % des appels. Les demandes sur la scolarité, l'emploi en milieu ordinaire et le logement viennent au pied du podium (7 % chacun).

Nature des réponses apportées à la personne



La moitié des appels donne lieu à une réponse de la part du Cercle. Un tiers des situations sont orientées vers un partenaire. Notre mission d'information et d'orientation est inscrite dans 82 % des réponses. Près de la moitié des appels trouve réponse lors d'un appel unique.

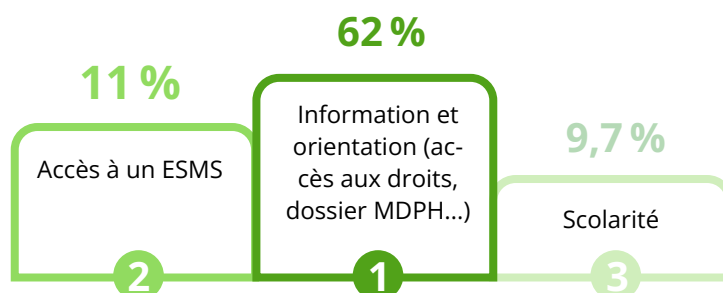
Exemple 1 : la personne souhaite compléter son dossier MDPH en lien avec des difficultés de compréhension sur les réponses à formuler.

Exemple 2 : la personne souhaite savoir comment joindre son Assistante Sociale de secteur. Un peu plus d'un tiers des appels débouche sur une orientation vers un partenaire.

Sollicitation des MDD auprès du cercle

Sollicitations des MDD auprès du Cercle 360 - Année 2024									
MDD	Loudéac	Rostrenen	Saint-Brieuc Ville	Saint-Brieuc Couronne	Lannion	Dinan	Guingamp	Paimpol	Total
Total des sollicitations MDD Vers le Cercle 360	118	54	115	38	107	257	72	45	806
Pourcentage des situations	14,6	6,8	14,3	4,7	13,3	31,9	8,8	5,6	100,0
ETP présent sur la MDD	0,5	0,5	1	0,5	0,5	1	0,75	0,25	
Thématique des sollicitations par MDD									
Information et Orientation (accès aux droits, Dossier MDPH...)	67	37	84	29	70	135	48	31	501
Emploi	9	2	2	0	2	2	1	2	20
Accès à un ESMS	4	7	11	4	6	37	11	9	89
Insertion Formation	1	1	2	0	1	3	2	3	13
Logement	3	1	2	1	2	5	2	0	16
Loisirs Sport Culture	1	0	3	0	2	1	0	0	7
Répit pour les aidants	5	2	1	1	3	8	2	0	22
Santé	2	0	1	0	6	19	0	0	28
Scolarité	11	2	9	3	11	38	4	0	78
Service d'aide à domicile	12	2	0	0	0	2	0	0	16
Transport	3	0	0	0	4	7	2	0	16
Total	118	54	115	38	107	257	72	45	806

- 40 sollicitations par mois en 2023 / 67 sollicitations par mois en 2024 (augmentation significative).
- 62 % des sollicitations sont liées à des demandes d'information et d'orientation (accès aux droits...)
- 60 % des sollicitations viennent des services SASP (action sociale de proximité / 35 % SEF (enfance) / 5 % PMI. Ces chiffres sont à pondérer au regard des temps de travail des conseillères de parcours et peuvent varier d'une MDD à l'autre. Plus de la moitié des sollicitations des MDD proviennent des services SASP (Service d'action sociale de proximité). Un tiers seulement provenant des services SEF (Service Enfance Famille).



Situation de non recours : le travail « d'aller vers »

La mission de Non-recours a débuté en Septembre 2023 et s'est terminée en Mai 2024.

Total des situations de Non-Recours ESAT identifiées :

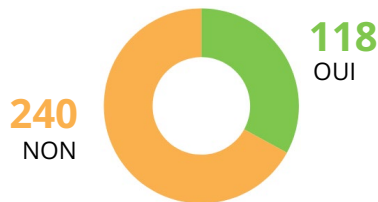
→ 358 personnes appelées

→ 45 personnes ont été identifiées comme en réel non-recours à l'issu de ces appels sortants.

Trois réunions ont été réalisées sur le territoire costarmoricain. Sur ces temps, nous avons rencontrés les ESAT du territoire pour remettre en lien ces 45 personnes en non-recours avec l'offre de service existante :

- Réunion du 8/04 : Secteur Loudéac/Rostrenen/Saint-Brieuc (8 Loudéac Rostrenen + 3 Saint-Brieuc – 11 situations de Non-Recours au total).
- Réunion du 13/05 : Secteur Dinan (13 situations de non-recours échangées).
- Réunion du 28/05 : Secteur Lannion / Guingamp / Paimpol (11 situations échangées Lannion / 10 Guingamp/Paimpol / 21 au total).

Travaille déjà en ESAT



32% des personnes qualifiées sur le fichier étaient déjà en ESAT, ce qui a pu générer des difficultés dans la communication (mise à jour de Via-trajectoire)

La personne concernée sait qu'elle a une notification ESAT ?



31 personnes ne comprennent pas ce que la notification ESAT veut dire, ce qui peut mettre en avant un besoin de communiquer sur les notifications au-delà de la notification initiale prononcée.

Accompagnement médico-social en cours



43% de personnes contactées ont un accompagnement médico-social (principalement un SAVS).

Accompagnement social en cours (MDD, ASLL, etc.)



11,8 % ont un accompagnement social (de type MDD).

47% ont une mesure de protection.

Perspectives et conclusions

Communication

Handi-Cap 22 va continuer de développer sa communication auprès des acteurs du droit commun et du secteur médicosocial pour promouvoir le 0800 360 360 en 2025.

Proposition de cibler le Non-Recours en 2025 sur :

- Les jeunes ayant une notification IME en non recours (sollicitation du département des Côtes-d'Armor) / jeunes de plus de 16 ans ayant une notification IME
- Les personnes ayant une notification FOA en non recours / Les personnes de plus de 55 ans ayant une notification FOA .

Utilisation du logiciel usagers (Mediateam) courant 2025

Déploiement de deux postes APPV (Accompagnement au Projet de Vie des Personnes) début 2025.

Suivi du plan d'action

Echéance

Fiche Action 1 : Mise à jour fiche de poste des Conseillers de parcours	Validation en avril 2025 (direction HC22 / MDPH)
👤 Coordinateur du Cercle	
Fiche Action 2 : Formaliser et mobiliser l'intervention de pairs-aidants	Conditionné par la présence d'une ressource en pair aideance organisée
👤 Coordinateur du Cercle - Commission personnes accompagnées et aidants	
Fiche Action 3 : Gestion de la file active et de la montée en charge	Logiciel dédié en 2025
👤 Coordinateur du Cercle - Commission fonctionnement et outils	
Fiche action 4 : Formation des Conseillers de parcours	APPV en 2025
👤 Directeur Handi-Cap 22	
Fiche Action 5 : Cartographie de l'offre de coordination de parcours sur le territoire	Réalisé dès 2022
👤 Coordinateur du Cercle - Groupe de travail dédié	
Fiche Action 6 : Participation de la MDPH au Cercle	Réalisé depuis le 1 ^{er} semestre 2023
👤 Directrice de la MDPH	
Fiche Action 7 : Rencontres inter départementales	Réalisé depuis décembre 2023
👤 Coordinateur du Cercle - Gestionnaires Bretons du 360	
Fiche Action 8 : Mobilisation d'un Observatoire départemental du handicap	Sous forme de décision CDSA
👤 COTER	
Fiche Action 9 : recueillir la satisfaction des personnes	A mettre en place en 2025
👤 Coordinateur du Cercle - Equipe du cercle	
Fiche Action 10 : Formalisation d'un support de lecture des situations rencontrées	Médiatteam en 2025
👤 Coordinateur du Cercle - Commission personnes accompagnées et aidants	

4. Activité de la Plateforme de répit



Initiée à la fin de l'année 2022, la plateforme de répit handicap propose, en lien avec ses partenaires, des solutions de répit individuel ou collectif aux aidants de personnes en situation de handicap.

Le collectif Handi-Cap 22 a confié le portage de la plateforme à l'ADMR 22. Lisa RADENNE coordinatrice, intervient sur le dispositif aux côtés de Mélanie DELVILLE et Constance METAYER référentes répit et de Anouk TOUPIN, psychologue.

Le champ d'action de la plateforme est départemental.

Les solutions de répit à domicile sont déployées par les services d'aide à domicile du territoire qui ont conventionné avec la plateforme : 14 conventions sont signées à fin 2024 dont les associations ADMR.

Comment cela fonctionne ? Après une évaluation du besoin, la référente répit met en relation le SAD et l'aidant.

Ponctuellement, quand un SAD se trouve dans l'incapacité de répondre à la demande, les référentes répit (de formation initiale issues du travail social) peuvent venir en soutien de l'aidant et se substituer à lui.

Chiffres clés 2024

 69

aidants
(33 en 2023)

 2 062

heures de
répit réalisées
(1 080 en 2023)

 2h

durée moyenne
d'une intervention

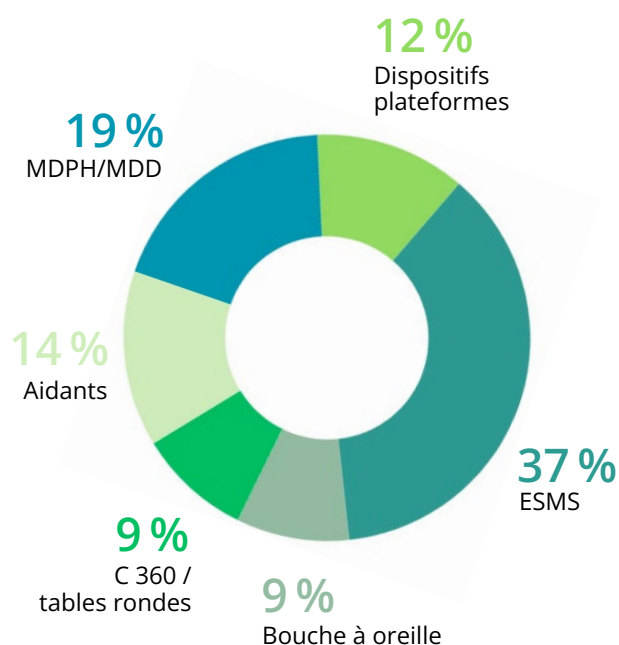


L'activité répit à domicile de la plateforme a doublé entre l'année 2023 et l'année 2024.

Nouvelles demandes accompagnées en 2024 par secteur



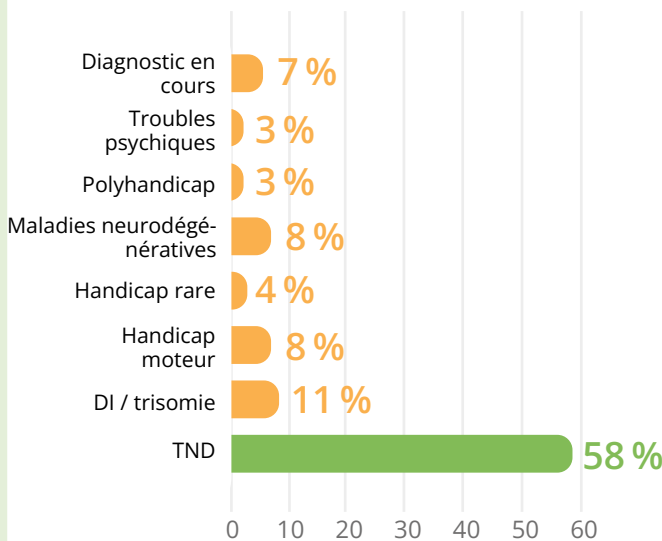
Prescripteurs



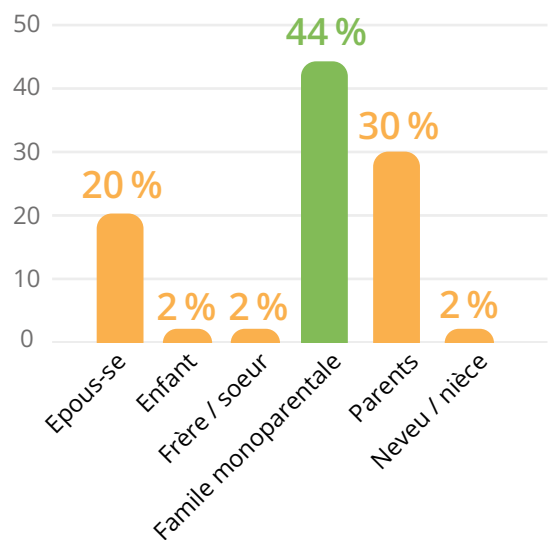
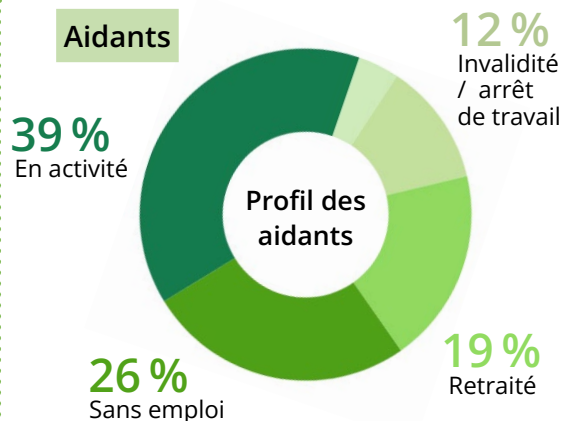
Les demandes sont en majorité orientées par les ESMS du territoire.

Une collaboration professionnelle entre la PRH et Cercle 360 s'est établie et facilite l'accompagnement et la prise en charge de certaines situations, souvent, à besoins multiples.

Aidés



Aidants



Les aidés accompagnés par la plateforme de répit sont en majorité des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement.

Les aidants quant à eux sont principalement des mères seules en activité professionnelle.

Le soutien psychologique

Une psychologue est présente au sein de la plateforme de répit à 0,10 ETP, elle a pour missions d'écouter, de conseiller et d'orienter au besoin les aidants sur tout le département.

En 2024, 23 personnes ont fait appel à elle.



Accueil temporaire

La plateforme de répit a également pour mission **l'information et l'orientation des aidants vers les établissements portant de l'accueil temporaire** sur le département.

Pour se faire, des rencontres ont eu lieu tout au long de l'année entre les référentes répit et les gestionnaires d'accueil temporaire pour connaître sur leurs conditions d'admission.

Différentes réunions ont été organisées avec les directions d'établissements et les responsables de l'hébergement temporaire pour relancer l'utilisation du logiciel de recueil de places développé dans le cadre du dispositif d'accueil temporaire.

La plateforme travaille désormais à des actions collectives d'information sur les modalités d'accueil temporaire à destination des personnes concernées.

La formation des intervenants à domicile

En 2024, 2 sessions de 2 jours de formations ont été organisées par la plateforme de répit handicap et animées par APF France Handicap et par le centre de formation Askoria. Les thématiques abordées étaient le handicap moteur et l'ergonomie pour une journée et les TSA et la communication non verbale durant la 2e journée.

Au total 24 professionnels d'intervention (aides à domicile et TISF) des différents SAD ayant conventionné avec la plateforme ont participé à ces formations dont les frais pédagogiques sont pris en charge par la PRH.

Perspectives

La PRH souhaite diversifier ses services en proposant notamment une nouvelle solution de répit : **le répit collectif en lien avec différentes structures de droit commun**. Cette proposition inclusive est en cours d'expérimentations depuis février 2025.

Des actions de soutien aux aidants seront proposées entre 2025 et 2026 grâce à l'attribution d'un appel à projet et d'un financement de la CNSA.

5. Dispositif ESAT de transition « Transition 22 »



Activités du Dispositif ESAT de transition 22

Ressources Humaines

Financement par l'ARS du poste de coordination dans le cadre du plan « 50 000 solutions » répondant aux objectifs de privilégier les solutions en milieu ordinaire et de promouvoir le fonctionnement en logique de place.

Recrutement de Marie COLLÉ à compter du 1^{er} septembre 2024 sur le poste de Coordination départementale dont les principales missions sont :

- Animer un réseau de conseillers d'insertion professionnelle ;
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs concourant à l'emploi et à l'insertion ;
- Communiquer sur le dispositif au niveau départemental et le faire vivre ;
- Être une interlocutrice privilégiée auprès de la MDPH, l'ARS et du Service Public de l'Emploi ;
- Préparer, organiser et animer les différents comités en lien avec le projet.

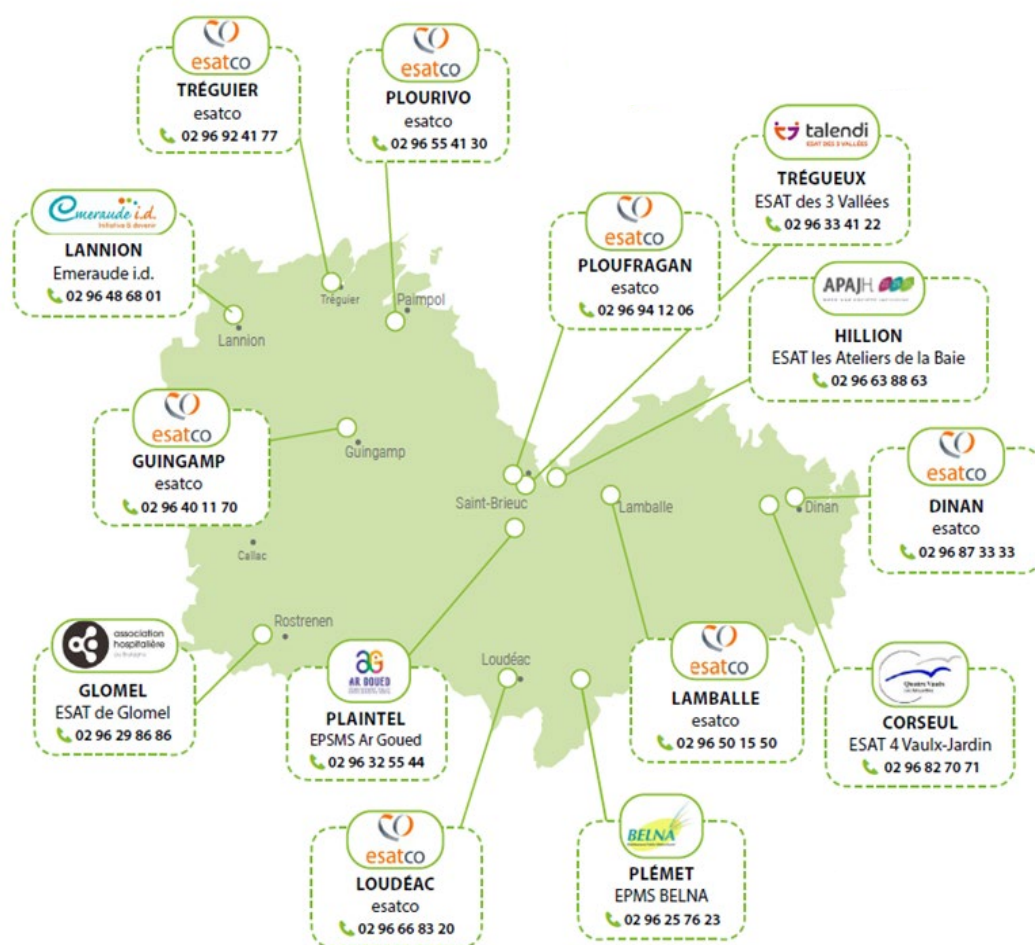
Construction d'un réseau avec 14 référents Esat de Transition identifiés sur le territoire.

Formation

Essaimage APH Le Pommeret :

- 1 journée de formation des directeurs ESAT
- 5 jours de formation pour les Référents ESAT de transition « débutants »
- 2 jours de formation pour les Référents ESAT de transition « confirmés »

Répartition territoriale



Le Parcours d'un bénéficiaire dans le Dispositif ESAT de transition 22

Un groupe de travail piloté par la Coordinatrice Départementale avec la participation des référents ESAT de Transition permet de co-construire les outils au bénéfice du parcours du bénéficiaire et de partager les enjeux du processus du parcours.

Les étapes du projet ESAT de Transition ont été retravaillés et redéployer en 4 grandes étapes :

Identifier son projet professionnel

"Pré-accueil"

Vérifier et valider son projet professionnel

"Accueil"

Mettre en œuvre un projet professionnel

"Mise à disposition"

Suivi dans l'emploi

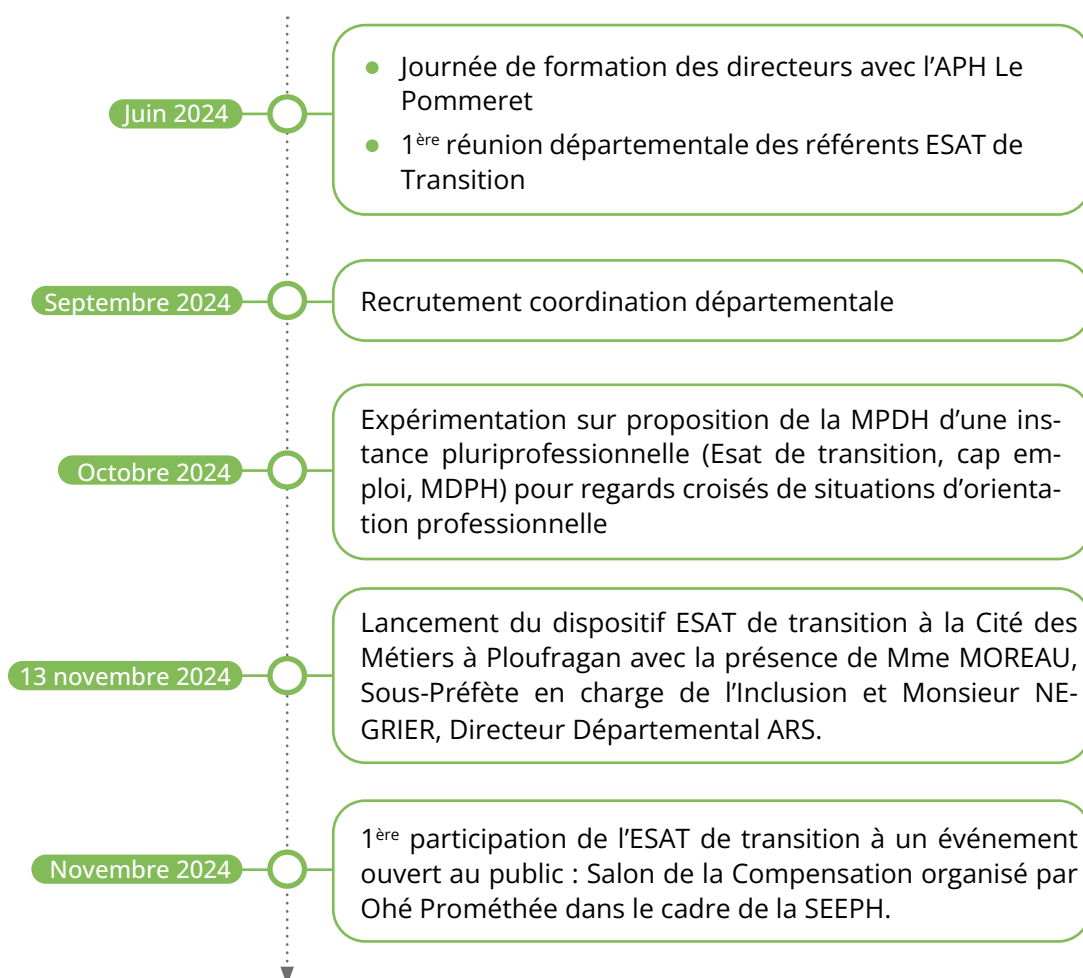
"Sortie durable en emploi"

Le groupe de travail se rencontre toutes les 5 semaines dans les différents ESAT des Côtes d'Armor.

Organisation fonctionnelle

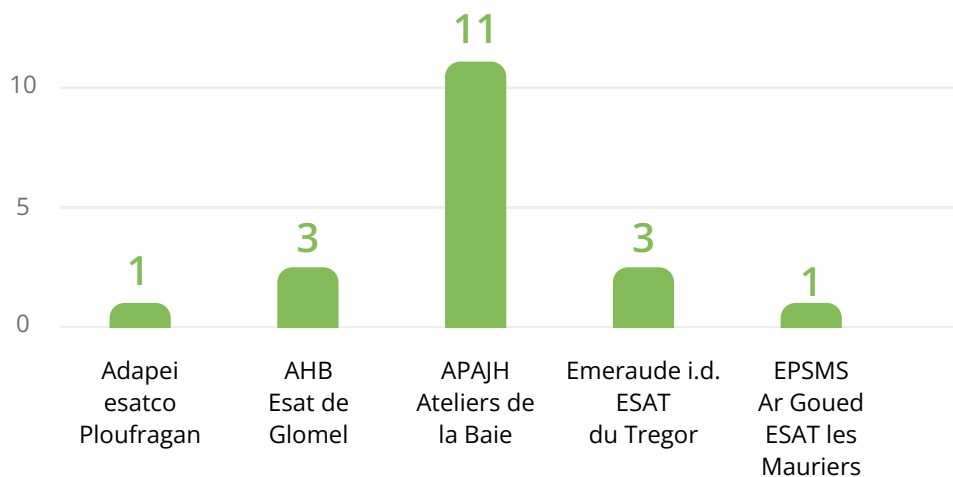
- Des réunions départementales avec les référents ESAT de Transition sont organisées 1 fois par trimestre.
- 4 bassins ont été identifiés. Des réunions en visio ou présentiel par bassin sont programmées toutes les 6 semaines environ.
- Des COTECH sont organisés tous les 2 mois.
- Tous les référents, la direction d'Handi-Cap 22, la Chargée de Communication et la Coordinatrice départementale ont accès à un OneDrive commun. Un dossier spécifique pour les référents ESAT de Transition permet de co-construire les outils et les tableaux de suivis facilitant l'accompagnement des bénéficiaires.

Événements marquants sur l'année 2024



Quelques chiffres (de septembre 2024 à décembre 2024)

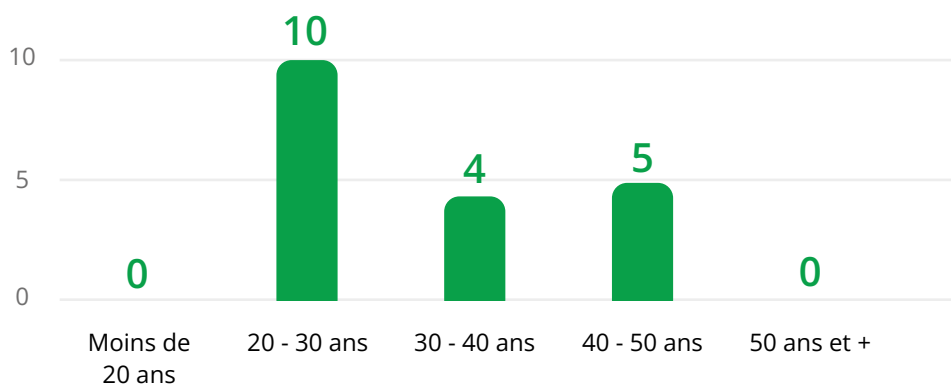
Nombre de bénéficiaires par établissement 2024



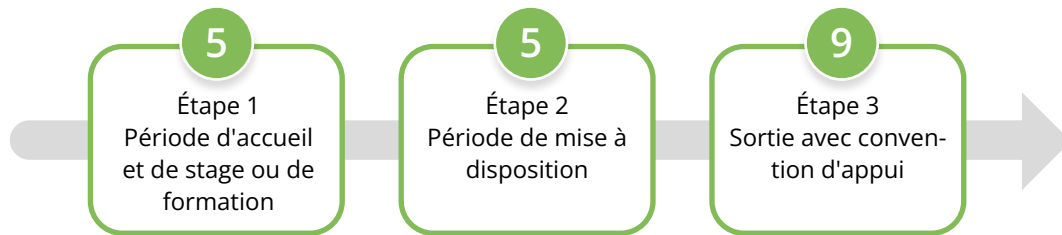
Répartition homme-femme



Répartition par tranches d'âges 2024



Nombre de bénéficiaires par étape

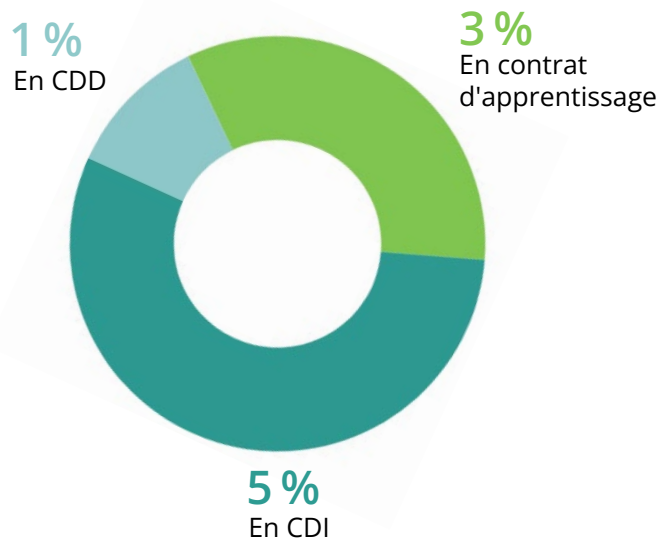


Exemples d'emplois occupés

- Agent de ligne
 - Agent de production
 - Agent de sécurité
 - Agent de service polyvalent
 - Agent d'élevage laitier
 - Agent d'entretien des espaces verts
 - Aide de cuisine
- Chauffeur livreur
 - Maraîcher
 - Ouvrier en métallerie / agent d'entretien et de manutention
 - Ouvrier espaces verts
 - Ouvrière en maraichage

Situations en emploi des personnes accompagnées dans le cadre d'une convention d'appui

1 personne est en double contrat : CDI dans le milieu ordinaire et Contrat d'accompagnement par le travail en ESAT.



Activité 2025

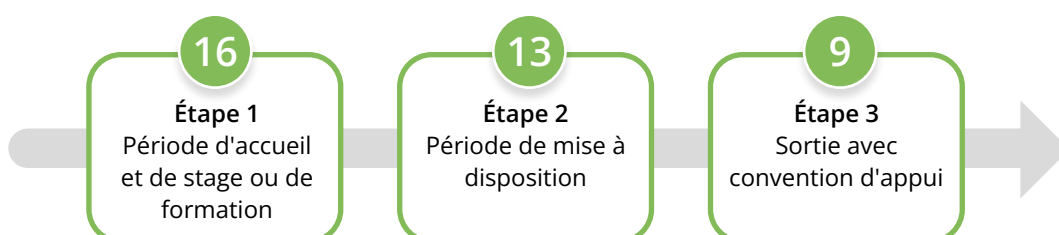
De nombreuses rencontres partenariales ont eu lieu au 1^{er} trimestre 2025 : France Travail, Cap Emploi, Missions Locales, IME, PMO, PRITH, CDG 22, SBAA. Le dispositif Transition 22 a été présenté aux équipes encadrantes dans un grand nombre d'ESAT du département.

La dynamique est en cours, **les référents se sont saisis des projets personnalisés** pour identifier des bénéficiaires déjà en activités dans les ESAT « socle » qui souhaiteraient s'inscrire dans une démarche d'aller vers le milieu ordinaire. Les partenaires rencontrés commencent à repérer des profils pour qui Transition 22 pourrait être une modalité d'accompagnement proposé. **Les chiffres au 31 mars 2025 sont représentatifs de la dynamique départementale.**

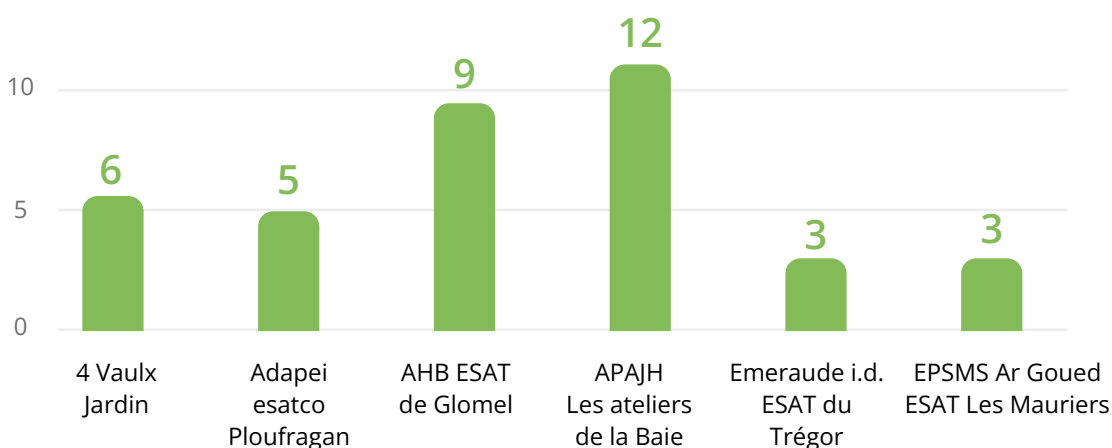
 **38**
personnes
inscrites dans la
démarche.
au 31/3/2025

La répartition hommes-femmes est identique à ce qui est observé en 2024.

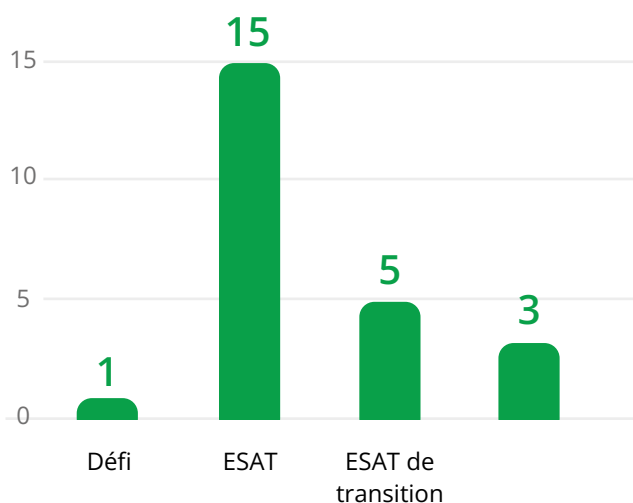
Nombre de bénéficiaires par étape au 31 mars 2025



Nombre de bénéficiaires par établissement au 31 mars 2025



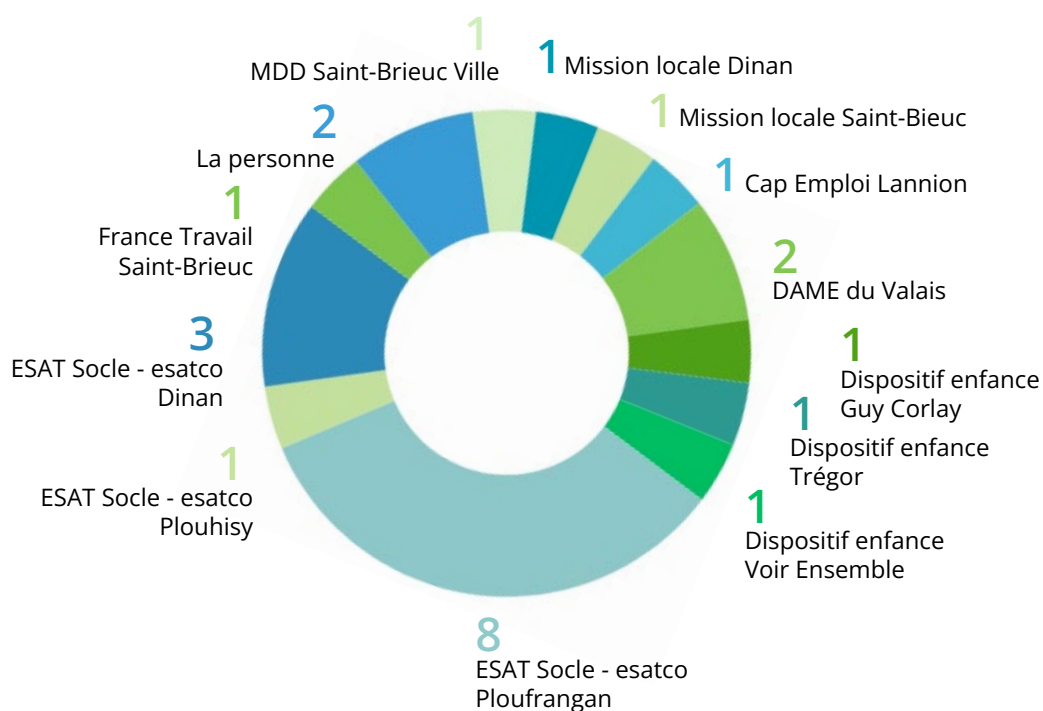
Nombre de rendez-vous pré-accueil selon les types d'orientation



Sur le 1^{er} trimestre 2025 : **24 rendez-vous** pour informations, présentations du dispositif, pré-accueils, demandes via le projet personnalisé. L'amont de l'entrée sur le dispositif permet de travailler avec les partenaires sur l'identification du projet et de vérifier que la personne souhaite bien s'engager dans le dispositif.

Qui nous sollicite ?

La MDPH 22 commence à notifier des orientations « Esat de Transition » et les personnes s'en saisissent. Des partenaires nous sollicitent pour des rendez-vous d'informations en amont de la demande à la MDPH.



La diversité des sollicitations indique que la communication sur le dispositif est enclenchée.

Promotion de l'innovation collective

Cet axe se réalise concrètement à travers la mobilisation d'Handi-Cap 22 pour :

- ✓ Favoriser l'analyse collective des besoins
- ✓ Co-construire des projets adaptés
- ✓ Partager les connaissances sur les politiques, dispositifs et pratiques

1. La commission sport - handicap - santé

Sur le département des Côtes d'Armor, très peu de personnes en situation de handicap pratiquent une activité physique ou sportive aujourd'hui. De plus, l'offre existante sur le territoire est peu visible et/ou peu accessible, et le dialogue entre les différents acteurs concernés (professionnels, accompagnants, prescripteurs, clubs sportifs, etc.) reste à améliorer.

SCANNEZ
POUR ACCÉDER À
L'AGENDA DES
ACTIVITÉS



Mobilisation collective autour d'une préoccupation partagée

Face à ces constats, un groupe de travail dédié, composé de divers représentants des milieux médico-social, sanitaire, parasportif, institutionnel, des collectivités et services de l'Etat, s'est constitué pour encourager les personnes en situation de handicap à débiter ou reprendre un loisir sportif. Saisissant notamment l'opportunité offerte par les JO 2024 de faire parler du Parasport.

Lundi 29 janvier dernier, ce groupe de travail s'est réuni au sein des locaux d'Handi-Cap 22, qui, dans son rôle de promoteur d'actions collectives à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire soutient la démarche et favorise le lien avec les structures du secteur médico-social.



Les prochaines étapes du projet ? Offrir un coup de projecteur aux temps forts, initiatives et événements touchant à la question du sport et du handicap organisés sur le département, mais aussi sensibiliser, à l'échelle du territoire, à la notion de loisirs sportifs accessibles à toutes et tous.

Faites connaître vos évènements !

Vous organisez ou avez connaissance d'une telle initiative (compétition parasportive, découverte d'une activité physique pour le public, atelier, conférence, débat, rencontre ...) ayant lieu en 2024, nous vous invitons à nous la faire connaître en nous contactant à l'adresse communication@handicap22.fr !

2. Réseau Personnes handicapées vieillissantes

Il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif de coordination et d'accompagnement de situations individuelles. Cette démarche collective, qui s'inscrit dans la déclinaison du schéma départemental de l'autonomie des Côtes-d'Armor, a vocation à favoriser les liens entre le secteur des personnes âgées et celui des personnes en situation de handicap à l'échelle du département.

Sa finalité ?

Construire ensemble des réponses efficaces, pour améliorer la qualité de vie et d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, faciliter leur parcours et agir pour leur construire un environnement plus inclusif.

L'association Vv3 Bretagne a été retenue pour porter et animer ce nouveau réseau. Le tout 1^{er} CoPil s'est ainsi tenu le 13 janvier dernier, en présence des premiers partenaires impliqués.

Cette rencontre a notamment permis d'affirmer les principes d'actions qui guideront la démarche :

- "Aller vers" les services et les établissements pour Personnes âgées et Personnes handicapées ;
- Réaliser des actions concrètes à destination du réseau d'acteur ;
- Mobiliser le principe du "rien pour nous sans nous" en impliquant des personnes handicapées vieillissantes aux groupes de travail.

Et la suite ?

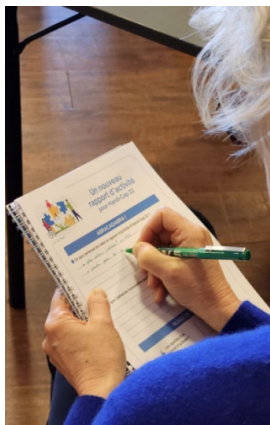
Pour soutenir et coordonner la démarche, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission à mi-temps est en cours, pour une prise de poste en mars 2025. À partir d'avril, un comité technique sera mis en place pour suivre les actions opérationnelles.



3. Relooker son rapport d'activité

Les membres du Conseil d'Administration Handi-Cap 22 se sont réunis mercredi 20 mars 2024 à Plérin.

La révision du rapport d'activité d'Handi-Cap 22 fut un investissement stratégique qui permet de moderniser notre image, d'optimiser notre communication, de renforcer nos relations avec nos membres et partenaires. Ce fut une opportunité de transformer notre document austère en un outil de communication dynamique et plus accessible grâce à sa version résumée : les essentiels ».



4. Lancement du dossier unique d'inscription en établissement et service pour adulte

Les adultes concernés par une inscription dans des structures spécialisées peuvent désormais faire leur demande grâce à un dossier simplifié et harmonisé pour l'ensemble des établissements et services, temporaires ou permanents, du département des Côtes d'Armor.

"C'est parfois le parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap de trouver un établissement qui peut les prendre en charge."

À quoi sert le dossier type d'admission ?

Le dossier type sert à faire une demande pour être admis·e dans un établissement ou un service, ou bien dans une structure d'accompagnement par le travail du département, quel que soit le nombre de structures sollicitées.

Une information unique est donc transmise à tous les établissements et services, ou à toutes les structures d'accompagnement par le travail concernés par la demande d'admission.

Cette initiative, portée par Handi-Cap 22 et soutenue par le Département des Côtes d'Armor, en partenariat avec l'ARS Bretagne et les établissements et services costarmoricains, vise à simplifier les procédures administratives et rendre les services plus accessibles. Le dossier type a été calqué sur celui déployé dans le département du Finistère.



5. 50 000 solutions en Côtes-d'Armor

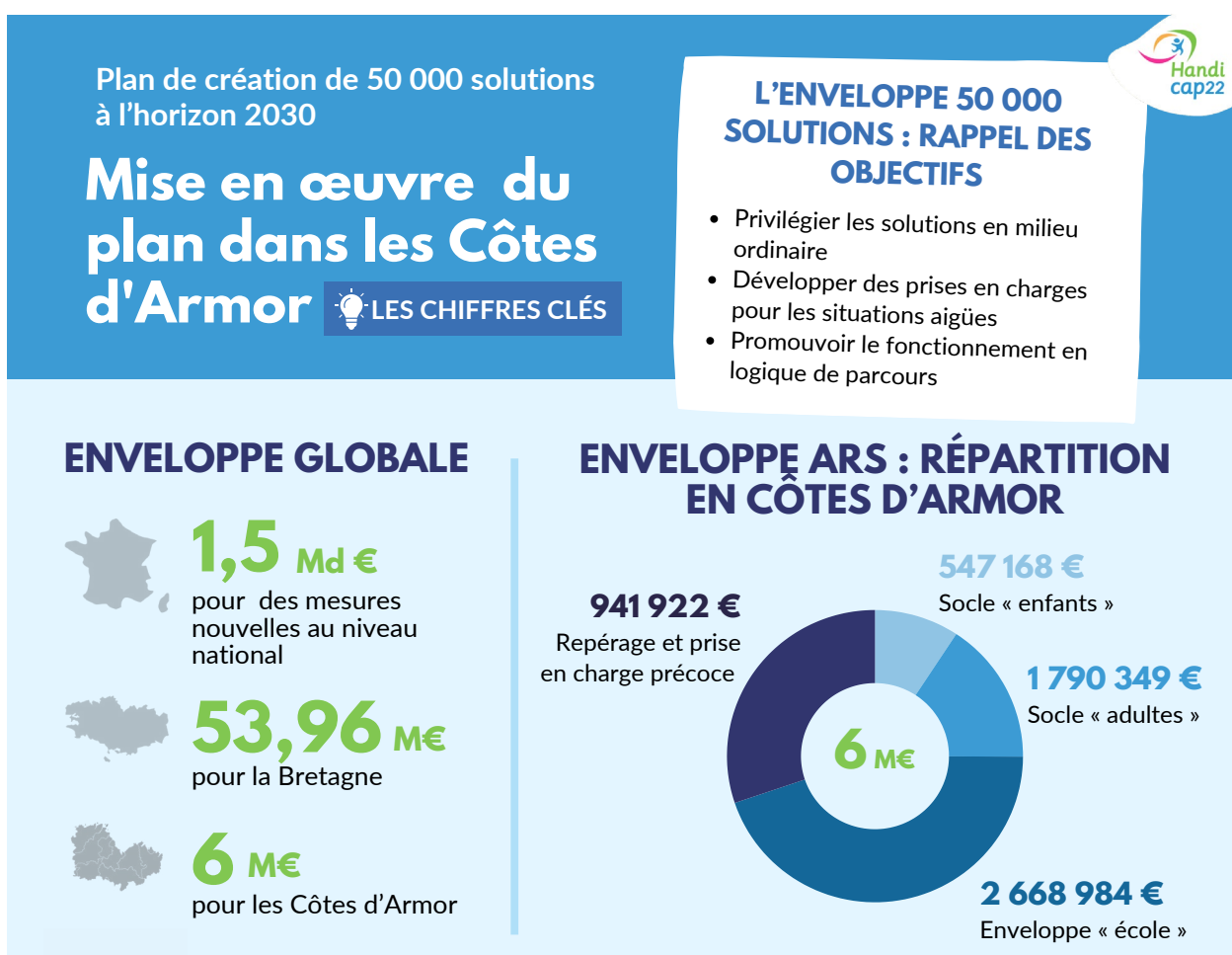
50 000 solutions nouvelles pour améliorer les conditions de vie quotidienne des enfants et adultes en situation de handicap d'ici 2030, c'est la promesse faite par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Afin de faciliter la diffusion et l'appropriation de cette information, Handi-Cap 22 a produit et diffusé une infographie sur son site internet.

Plan de création de 50 000 solutions : rappel des objectifs

Privilégier les solutions en milieu ordinaire ; Développer des prises en charges pour les situations aigües ; Promouvoir le fonctionnement en logique de parcours

Qui est concerné ? Comment seront-elles mises en place dans les Côtes d'Armor ?

Le 17 mai 2024 L'ARS Bretagne a dévoilé la déclinaison des mesures en Côtes d'Armor ; une enveloppe départementale de près de 6 millions d'euro répartie de la façon suivante :



6. Collaboration renforcée entre les services de l'emploi et les ESAT

Handi-Cap 22, au titre de représentant des ESAT du département par le biais du dispositif ESAT de transition, a co-signé, mercredi 22 janvier, avec Andicacat - organisation représentant les Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail - et France Travail, Cap emploi 22 et les Missions Locales - acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) - une Convention-cadre pluriannuelle de partenariat, d'une durée de 5 ans.



L'ESAT de transition, porté par Handi-Cap 22, est un dispositif départemental lancé en septembre 2024, qui accompagne et soutient le parcours des personnes en situation de handicap souhaitant se diriger vers un emploi en entreprise ou en collectivité. Les 14 ESAT du département ont adhéré au dispositif, mettant en commun leurs forces pour rayonner au-delà des établissements, au coeur de chaque bassin et au plus près des personnes. Son action est aujourd'hui renforcée par cette signature.

Une convention pour une coopération à échelle départementale

La signature de cette convention marque en effet une nouvelle étape de coopération, plus étroite, entre le service public de l'emploi et celui du milieu protégé sur les Côtes-d'Armor. Elle s'inscrit dans une dynamique co-construite au niveau national, et reflète l'engagement de ces acteurs à se regrouper pour agir collectivement sur le territoire en faveur de l'inclusion professionnelle des travailleurs en situation de handicap et des travailleurs d'ESAT en particulier.

Elle vient consolider une dynamique de collaboration existante entre le service public de l'emploi et le milieu protégé qui jusqu'à présent s'engageait en fonction des situations. Aujourd'hui, celle-ci s'est ainsi organisée et structurée à l'échelle départementale pour répondre mieux et de manière plus pérenne aux besoins d'accompagnement des personnes.



**Ressources
humaines et
gestion financière**

1. Ressources humaines

___ Direction et administration

La gestion des ressources humaines et financières sont placées sous le pilotage du directeur de la plateforme Handi-Cap 22 (support administratif : PCPE à 0.50 Etp et s'appuie sur le SAMSAH de l'Adapei-Nouvelles en qualité d'établissement support). Dans le cadre du PCPE, le SAMSAH réalise soit des contrats de prestations avec les ESMS professionnels libéraux ou association en mesure de délivrer les prestations à mobiliser ; soit en salariant en contrat à durée déterminée avec l'ESMS support. Pour ce faire, un temps de secrétariat à hauteur de 0,10 Etp est consacré à la gestion RH et financière.

Il est a noté que pour le recrutement des prestataires, nous nous appuyons sur les compétences disponibles au sein des ESMS partenaires mais également au sein des différents réseaux qui ont identifié des compétences spécifiques sur les territoires

Le suivi de l'activité dans son ensemble est assuré par le directeur du PCPE et par les 8 pilotes territoriaux à 0.10 Etp chacun sur le PCPE et à 0.20 ETP chacun sur l'animation territoriale (comités de pilotage, tables rondes, groupes de travail). La mise en œuvre et le suivi des prestations mobilisées dans le cadre du PCPE est assuré par les pilotes territoriaux, notamment au travers des bilans de prestations, sous la supervision du pilote du pôle territorial concerné.

Pilotes des pôles territoriaux

Les pilotes territoriaux sont mis à disposition par plusieurs membres d'Handi-Cap 22 : Association Hospitalière de Bretagne, Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor ; 4 Vaulx les Mouettes, Fondation Bon Sauveur, Altygo.



David DOSSER
Secteur Trégor - Goëlo



Isabelle TEXIER
Secteur de Saint-Brieuc - adultes



Gislain DE BERNARD MANZAN
Secteur de Saint-Brieuc - enfants



Marine LEDOYER
Secteur de Lamballe



Carole BRASSAC
Secteur de Guingamp



Laëtitia TALMON
Secteur Centre Ouest
Bretagne



Jean-Jacques BRIENT
Secteur de Loudéac



Loïc GRANVILLE
Secteur de Dinan

Madame Texier Isabelle de l'association Altygo a quitté sa mission de pilote territoriale adulte en 2024.

Chargé de mission du PTSM



Thomas PERROT
Coordonateur PTSM

L'animation du projet est assurée pas depuis le 31 mai 2021 par Monsieur Thomas Perrot. Monsieur Perrot occupe cette mission à 0.80 Etp. Le poste de Monsieur Perrot est porté GCS de Santé Mentale avec un financement de l'Agence Régionale de Santé.

Ses missions principales, sous la responsabilité des chefs de projet, ont été de suivre la réalisation du diagnostic de l'offre en santé mentale du territoire et d'animer la démarche d'élaboration du PTSM auprès des différents acteurs impliqués.

Il est donc chargée de mobiliser les acteurs des différents champs concernés par la thématique de la santé mentale sur le territoire, d'assurer l'organisation et l'animation des réunions, de proposer des outils et méthodes pour accompagner les acteurs dans leurs réflexions, de recueillir et analyser les informations issues des groupes de travail et différents diagnostics produits sur le territoire, et de formaliser la rédaction du projet et le suivi du contrat territorial de santé mentale.

Communauté 360

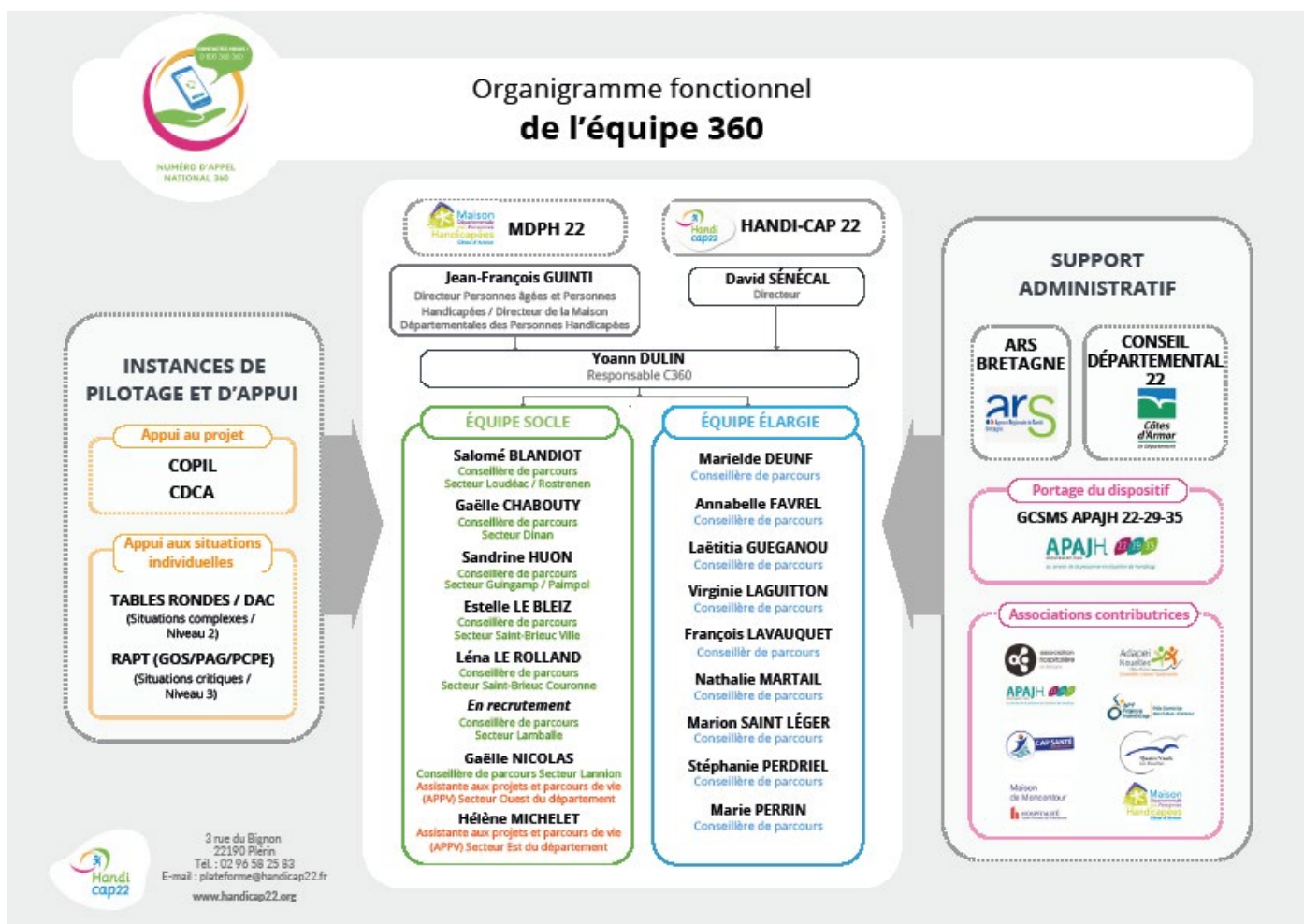
L'équipe du Cercle 360 assure auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants une permanence téléphonique 5 jours sur 7 en journée. Cette équipe est divisé en 2 : une équipe élargie dont les temps de travail sont réduits et dont les professionnels interviennent depuis leurs structures employeuses et une équipe socle dont les temps de travail sont d'un mi-temps ou plus et dont les professionnels interviennent au sein des Maisons du Département. L'équipe socle dispose de 2 véhicules de services ainsi que des véhicules mis à disposition au sein des MDD. L'équipe travaille se réunit régulièrement au sein des locaux d'Handi-Cap 22 à Plérin.



Yoann DULIN
Responsable Cercle 360

Les gestionnaires d'ESMS contributeurs à l'équipe du cercle à titre gracieux sont les suivants :

- ADAPEI-Les Nouelles
- APF
- ADMR
- Dac Trégor
- Dac Est
- AHB
- SBAA
- HSTV
- Association Quatre Vaulx les Mouettes
- Coallia



Le responsable du cercle est financé par l'ARS à hauteur de 0,50 ETP : ce poste est porté par le groupement APAJH 22-29-35.

Prénom	Nom	Métier	Equipe	ETP	Employeur	MDD
Equipe socle						
Yoann	DULIN	Responsable Cercle	Socle	0,5	APAJH 22-29-35	
Estelle	LE BLEIZ	ES	Socle	1	APAJH 22-29-35	Sain-Brieuc Ville
Léna	LE ROLLAND	AS	Socle	0,5	Adapei-Les-Nouvelles	Sain-Brieuc Couronne
Gaëlle	CHABOUTY	CESF	Socle	1	MDPH	Dinan
Sandrine	HUON	ES	Socle	1	APAJH 22-29-35	Guingamp-Paimpol
Salomé	BLANDIOT	AS	Socle	1	MDPH	Loudéac-Rostrenen
Gaëlle	NICOLAS	APPV Secteur Ouest / MDD	Socle	1	APAJH 22-29-35	Lannion
Hélène	MICHELET	APPV Secteur Est	Socle	1	APAJH 22-29-35	/
		AS	Socle	0,5	Adapei-Les-Nouvelles	Lamballe - à pourvoir
Total ETP Equipe socle				7,5		
Equipe élargie						
Laëtitia	GUEGANOU	ES	Élargie	0,2	AHB	
Marion	SAINT LEGER	ME	Élargie	0,2	Esat de Glomel	
Nathalie	MARTAIL	Psychologue	Élargie	0,1	ADMR	
Marie	PERRIN	Coordinatrice de parcours	Élargie	0,2	Cap Santé Est Armor	Remplace Marie Fiederhaiche
Marielle	DEUNF	Coordinatrice de parcours	Élargie	0,2	Cap Santé Armor Ouest	Remplace Sandrine Terrien
François	LAVAUQUET	Coordinatrice de parcours	Élargie	0,2	4 Vaulx Les Mouettes	
Virginie	LAGUITTON	ES	Élargie	0,2	IME Bel Air	
Annabelle	FAVREL		Élargie		APF	
Stéphanie	PERDRIEL		Élargie		HSTV	
Total ETP Equipe élargie				1,6		
Total équipe Cercle 360				9,1		



Salomé BLANDIOT
Secteurs de Loudéac / Rostrenen



Gaëlle CHABOUTY
Secteur de Dinan



Sandrine HUON
Secteurs de Guingamp / Paimpol



Estelle LE BLEIZ
Secteur de Saint-Brieuc Ville



Léna LE ROLLAND
Secteur de Saint-Brieuc Couronne

→ 2 arrivées en janvier 2025



Gaëlle NICOLAS
APPV Secteur Ouest / MDD de Lannion



Hélène MICHELET
APPV Secteur Est

Dispositif départemental d'accueil temporaire

Dans le cadre du dispositif Départemental d'accueil temporaire l'ARS finance 0.75 ETP de coordination du dispositif (0.50 + 0.25 de remplacement) ainsi qu'un 0.10 Etp d'administration. Ces postes étaient portés par l'association Athéol. La professionnelle assurant cette mission a quitté l'association Athéol à l'été 2022. L'association rencontrant des difficultés en ressources humaines pour poursuivre la mission, une nouvelle maîtrise d'œuvre a été mobilisée au sein d'Handi-Cap 22 en 2023 avec la confirmation de la reconduction des financements. Le projet a été réajusté au niveau des ressources humaines afin de distinguer le rôle de supervision et de coordination du projet de celui du professionnel référent mettant en œuvre l'action auprès des personnes et des proches aidants. En outre, les missions de la plateforme de répit et de l'accueil temporaire seront transversales aux deux professionnels référents. Le recrutement des professionnels est prévu pour 2024.



Lisa RADENNE
Coordonatrice
Plateforme



Mélanie DELVILLE
Référente répit
Secteur Ouest



Constance METAYER
Référente répit
Secteur Est

Plateforme de répit

La plateforme de répit repose sur des professionnels assurant la coordination du dispositif, l'information l'évaluation et l'orientation des familles et aidants et enfin des services d'aide à domicile afin de réaliser les prestations de répits à domicile.

La coordination est assurée par un professionnel à 0.30 Etp secondé par un temps de secrétariat à 0.10 Etp, le référent répit est quant à lui mobilisé pour 1 Etp.

Les dépenses réalisées à la mobilisation des prestations de répit finançant les services d'aide à domicile fut de 59 739 € en 2023 et estimée à 90 822 € pour 2024 pour prendre en compte la montée en charge du dispositif.

PCPE

Le directeur assure le pilotage de l'ensemble du dispositif PCPE.

Dans le cadre du PCPE, le SAMSAH réalise des contrats de prestations avec des professionnels libéraux ou des ESMS en mesure de délivrer les prestations à mobiliser ou en salariant en contrat à durée déterminée. Pour ce faire, un temps de secrétariat à hauteur de 0,10 Etp est consacré à la gestion RH et financière.

La mise en œuvre et le suivi des prestations mobilisées dans le cadre du PCPE est assuré par les pilotes territoriaux qui exercent par ailleurs la fonction de cadre au sein de l'Adapei-Nouvelles, les 4 Vaulx les Mouettes, ALTYGO, la fondation St Jean de dieu et l'Association Hospitalière de Bretagne. Parallèlement il assure l'animation territorial d'un réseau de professionnel amenés à intervenir dans le cadre du PCPE.



Gérald POULAIN
Cadre Coordinateur
PCPE



Laurane NICOLIC
Éducatrice spécialisée

Justine SEGURA
Éducatrice spécialisée

Perrine WARLUS
Éducatrice spécialisée

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés (1)	Territoire
Directeur	1	0,5	
Secrétaire	1	0,1	
Coordinateur départemental	1	0,25	
Pilote territorial	1	0,1	CENTRE BRETAGNE
Pilote territorial	1	0,1	COB
Pilote territorial	1	0,1	DINAN
Pilote territorial	1	0,1	GUINGAMP
Pilote territorial	1	0,1	LAMBALLE
Pilote territorial	2	0,2	ST BRIEUC
Pilote territorial	1	0,1	TREGOR GOELO
Educatrice spécialisée	3	1.5	GUINGAMP/ST BRIEUC/ TREGOR GOELO

Par ailleurs un cadre coordinateur à 0,20 % participe chaque semaine à l'équipe d'analyse des demandes de PCPE à la MDPH, pour ensuite faire le lien avec les pilotes territoriaux. Il assure également le suivi de l'activité.

En 2024, pour répondre à la forte demande d'intervention et la difficulté de trouver des professionnels, une éducatrice spécialisée à 0,50 ETP a été recruté en salariat, ce qui porte l'effectif à 1,50 ETP.

ESAT de transition "Transition 22"



Marie COLLÉ
Coordinatrice
départementale

Financement par l'ARS du poste de coordination dans le cadre du plan « 50 000 solutions » répondant aux objectifs de privilégier les solutions en milieu ordinaire et de promouvoir le fonctionnement en logique de place.

La coordination est assurée par une professionnelle à 0.50 ETP.

Ses principales missions sont d'animer le réseau de conseillers d'insertion professionnelle, de favoriser l'interconnaissance des acteurs concourant à l'emploi et à l'insertion, de communiquer sur le dispositif au niveau départemental et le faire vivre, d'être une interlocutrice privilégiée auprès de la MDPH, l'ARS et du Service Public de l'Emploi et de préparer, organiser et animer les différents comités en lien avec le projet.

Un réseau a été construit avec 14 référents Esat de Transition identifiés sur le territoire.

2. Gestion financière

1. Ressources mutualisées à titre gracieux pour l'animation territoriale (table ronde et copil)

Poste	Nombre ETP	Coût salaires et charges sociales
1 secrétaire	0.20	10 935.31 €
Pilote AHB, PT COB	0.20	17 045.82 €
Pilote 4 Vaulx, PT Lamballe	0.20	10 683.00 €
Pilote Fondation Bon Sauveur, PT Guingamp	0.20	23 312.90 €
Pilote Adapei, PT Centre Bretagne	0.20	19 389.74 €
Pilote Adapei, PT Dinan	0.20	18 259.53 €
Pilote Adapei, PT St-Brieuc Enfance	0.20	11 529.42 €
Pilote Altygo, PT St-Brieuc Adultes	0.20	17 147.10 €
Pilote Adapei, PT Tregor Goëlo	0.20	23 052.10 €
Totaux	1.80	151 354.92 €

2. Handi-Cap 22, l'association

Budget réalisé 2024 et Budget prévisionnel 2025

BUDGET ASSOCIATIF HANDI-CAP 22 2024					
DEPENSES 2024	BUDGET	RÉALISÉ AU 31/12/2024	RECETTES 2024	BUDGET	RÉALISÉ AU 31/12/2024
Assurances	334,28 €	334,28 €	Report excédent 2023	7 835,49 €	7 835,49 €
Location salle	2 000,00 €	1 468,00 €	Transfert GIE Les Ateliers d'Armor	10 009,65 €	10 009,65 €
Frais réception	1 000,00 €	792,00 €	Cotisations membres	5 500,00 €	5 300,00 €
Communication	6 500,00 €	8 020,28 €			
Divers	2 591,21 €				
Frais de déplacements	150,00 €	94,78 €			
Frais d'expédition	160,00 €	154,80 €			
Total Dépenses	12 735,49 €	10 864,14 €	Total Recettes	23 345,14 €	23 145,14 €
				Excédent d'exploitation	12 281,00 €

BUDGET ASSOCIATIF HANDI-CAP 22 PREVISIONNEL 2025			
BP DEPENSES 2025	BUDGET	RECETTES 2025	BUDGET
Assurances	350 €	Report excédent 2024	12 281,00 €
Location salle	3000 €	Cotisations membres	5 500,00 €
Frais réception	2500 €		
Communication	9000 €		
Frais de déplacement	600 €		
Frais d'expédition	900 €		
Intervention extérieure	1431€		
Total Dépenses	17 781 €	Total Recettes	17 781,00 €

3. PCPE

Budget réalisé 2024 et BP 2025

BUDGET PCPE 2024							
BP DEPENSES 2024		BUDGET	RÉALISÉ AU 31/12/2024	BP RECETTES 2024		BUDGET	RÉALISÉ AU 31/12/2024
GROUPE I			GROUPE 1				
Charges d'exploitation PCPE		3 000,00	2 974,96	Dotation ARS PCPE		345 384,69	345 384,69
Déplacements		8 000,00	5 348,57	CNR Situations critiques		120 000,00	120 000,00
				CNR Soutien à l'investissement		80 000,00	80 000,00
Groupe I	Total Dépenses	11 000,00	8 323,53	Groupe I	Total Recettes	545 384,69	545 384,69
GROUPE II			GROUPE II				
Personnels financement PCPE : direction, pilotes, secrétaire, éducateurs spécialisés		220 000,00	216 977,08	Remboursement repas		97,36	97,36
Personnels financements PCPE pour prestations directes		202 622,70	233 747,60	Remboursement transport		1 265,88	1 265,88
Autres honoraires			2 073,65	Autres produits d'activités annexes		657,17	657,17
				Réduction Fillon		3 860,10	3 860,10
Groupe II	Total Dépenses	422 622,70	452 798,33	Groupe II	Total Recettes	5 880,51	5 880,51
GROUPE III			GROUPE III				
Dépenses structure PCPE		21 000,00	25 586,07	Résultat excédentaire 2023		111 002,01	111 002,01
Report fonds dédiés CNR / résultat 2024			95 359,51				
Report fonds dédiés CNR			80 000,00				
Groupe III	Total Dépenses	21 000,00	200 945,58	Groupe III	Total Recettes	111 002,01	111 002,01
	Total Dépenses	454 622,70	662 067,44		Total Recettes	662 267,21	662 267,21
						Résultat excédentaire 2024	199,77

BUDGET PCPE PREVISIONNEL 2025					
BP DEPENSES 2025		BUDGET	BP RECETTES 2025		BUDGET
GROUPE I			GROUPE 1		
Charges d'exploitation PCPE		3 000,00	Dotation ARS PCPE		348 839,00
Déplacements		6 000,00	Report CNR Situations critiques / résultat 2024		95 359,51
Groupe I	Total Dépenses	9 000,00	Groupe I	Total Recettes	444 198,51
GROUPE II			GROUPE II		
Personnels financement PCPE : direction, pilotes, secrétaire, éducateurs spécialisés		225 000,00			
Personnels financements PCPE pour prestations directes		185 198,51			
Autres honoraires					
Groupe II	Total Dépenses	410 198,51	Groupe II	Total Recettes	0,00
GROUPE III			GROUPE III		
Dépenses structure PCPE		25 000,00			
Groupe III	Total Dépenses	25 000,00	Groupe III	Total Recettes	0,00
Total Dépenses		444 198,51	Total Recettes		444 198,51

4. Plateforme de répit départementale handicap

Compte de résultat 2022 - 2023 - 2024 / BPI 2025

CHARGES PAR ACTIVITE	REALISE 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2023	REALISE 2023	Budget 2024	REALISE 2024	Budget 2025
60 - Achats		2 100		2 100		
61 - Services extérieurs	650	8 544	1 010	5 294	2 461	3 000
62 - Autres services extérieurs	17 956	95 501	59 739	90 822	107 308	110 000
<i>Dont prestation de service à domicile</i>	3 427	80 000	59 739	49 673	107 308	110 000
<i>Dont prestation de soutien psychologique</i>	0	10 000				
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 059	76 027	2 705	98 703	104 642	107 000
64 - Charges de personnel	36 174		51 817			
<i>Dont formation des intervenants</i>	0	7 000				
<i>Dont frais des aidants</i>	0	3 000				
65 - Autres charges de gestion courante	4 000		5 136	5 723	4 573	6 000
68 - Dap immob corporelles		900		700		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	60 839	183 072	120 408	203 342	218 984	226 000
66 - Charges financières			0			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0	0	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles			0			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	0
TOTAL CHARGES	60 839	183 072	120 408	203 342	218 984	226 000
RESULTAT CREDITEUR			23 278,08 €		72 030,93 €	

PRODUITS PAR ACTIVITE	REALISE 2022	BUDGET PREVISIONNEL 2023	REALISE 2023	Budget 2024	REALISE 2024	Budget 2025
708 - Produits des activités annexes						
731-733-735 organismes financeurs	60 408	175 072	135 151	203 342	286 015	212 673
PFRH				158 342	167 673	167 673
Accueil temporaire				45 000	45 000	45 000
Régularisation 2023 ADAPEI					73 342	
734 - produits à la charge de l'utilisateur						
74 - Subventions d'exploitation (UN ADMR)		8 000	8 000		5 000	
75 - Autres produits de gestion courante	361		536			
78 - Reprise sur provisions						
79 - Transferts de charges	70					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	60 839	183 072	143 686	203 342	291 015	212 673
76 - Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	60 839	183 072	143 686	203 342	291 015	212 673
RESULTAT DEBITEUR						13 327,00 €

5. Communauté 360

Budget réalisé 2024 et BP 2025

Postes budgétaires	BP 2025
CHARGES	
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	
ACHATS	
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 150
6062100 Combustibles et carburants	2 400
6062400 Fournitures de bureau	500
6062801 Petit materiel Ets	250
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
625 - Déplacements, missions et réceptions	1 000
6251000 Voyages et déplacements IND KMS	1 000
6251100 Voyages et déplacement HORS IND KMS	0
6257000 Réceptions	0
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	1 219
6261000 Frais d'affranchissement	139
6262002 Portables	1 080
TOTAL GROUPE I	5 369
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	27 606
6226000 Honoraires	0
6226002 Honoraires avocat	0
6228200 Supervision	2 000
Prestations Communications et informations usagers (Financé par reliquat)	12 803
Prestations Observatoires des besoins et innovations (Financé par reliquat)	12 803
641 - Rémunération du personnel non médical	193 532
6413000 Rémunération personnel réparti	193 532
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	104 585
6451820 Charges personnel réparti	104 585
647 - Autres charges sociales	641
6475000 Médecine du travail	641
648 - Autres charges de personnel	1 000
6488000 Formation hors PAUF	1 000
TOTAL GROUPE II	327 364
dont	
Montant des provisionnements pour congés à payer	

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

6132 - Locations immobilières	5 850
6132000 Location immobilière	5 850
6135 - Locations mobilières	12 997
6135300 Location matériel de transport	12 997
616 - Primes d'assurances	2 296
6161000 Assurance	2 296
618 - Divers	0
6184000 Cotisations	0
623 - Information, publications, relations publiques	0
6230000 Publicité publications relations	0
6231000 Cadeaux	0
627 - Services bancaires et assimilés	200
6270000 Services bancaires	200

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

655 - Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (établissements privés)	9 836
6556000 Frais de siège	9 836
658 - Charges diverses de gestion courante	0
6588100 CHARGES LIEES A LA COVID-19	0

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0
6718000 Charges exceptionnelles	0

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	2 497
6811000 Dotations aux amortissements	2 497
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0
6815000 Dotation provision retraite	0

TOTAL GROUPE III**33 676****TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)****366 409**

PRODUITS

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

731 - Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)	366 744
7312100 Dotation globale Assurance maladie	326 639
Contibution financière	14 500
Reliquat excédent	25 605

TOTAL GROUPE I	366 744
-----------------------	----------------

GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation

74 - Subventions d'exploitation et participations	0
7488000 Autres subventions Aide à l'emploi	0

TOTAL GROUPE II	0
------------------------	----------

GROUPE III : Produits Financiers et Produits non encaissables

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0
7718000 Produits exceptionnels	0

TOTAL GROUPE III	0
-------------------------	----------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	366 744
--	----------------

RESULTAT	335
-----------------	------------

Postes budgétaires	Réalisé 2024
--------------------	--------------

CHARGES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

ACHATS

606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 017
6062100 Combustibles et carburants	801
6062400 Fournitures de bureau	40
6062801 Petit materiel Ets	2 176

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

625 - Déplacements, missions et réceptions	2 865
6251000 Voyages et déplacements IND KMS	2 117
6251100 Voyages et déplacement HORS IND KMS	59
6257000 Réceptions	690
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	540
6261000 Frais d'affranchissement	0
6262002 Portables	540

TOTAL GROUPE I	6 422
-----------------------	--------------

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 501
6226000 Honoraires	8 501
6226002 Honoraires avocat	0
641 - Rémunération du personnel non médical	122 887
6411800 Provision CP personnel	1 526
6413000 Rémunération personnel réparti	121 360
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	71 292
6451800 Charges sociales sur CP personnel	973
6451820 Charges personnel réparti	70 320
647 - Autres charges sociales	384
6475000 Médecine du travail	384
648 - Autres charges de personnel	1 223
6488000 Formation hors PAUF	1 223
TOTAL GROUPE II	204 287
dont	
Montant des provisionnements pour congés à payer	

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

6132 - Locations immobilières	5 965
6132000 Location immobilière	5 965
6135 - Locations mobilières	6 045
6135300 Location matériel de transport	6 045
616 - Primes d'assurances	1 148
6161000 Assurance	1 148
618 - Divers	0
6184000 Cotisations	0
623 - Information, publications, relations publiques	12 508
6230000 Publicité publications relations	12 224
6231000 Cadeaux	283
627 - Services bancaires et assimilés	138
6270000 Services bancaires	138
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0
6718000 Charges exceptionnelles	0
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS	
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 358
6811000 Dotations aux amortissements	1 358
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0
6815000 Dotation provision retraite	0
TOTAL GROUPE III	27 162
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	237 871

PRODUITS

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

731 - Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD)	259 023
7312100 Dotation globale Assurance maladie	259 023

TOTAL GROUPE I	259 023
-----------------------	----------------

GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation

74 - Subventions d'exploitation et participations	400
7488000 Autres subventions Aide à l'emploi	400

TOTAL GROUPE II	400
------------------------	------------

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	259 423
--	----------------

RESULTAT	21 551
-----------------	---------------

Retraitement provision CP	2 499
----------------------------------	--------------

RESULTAT ADMINISTRATIF	24 050
-------------------------------	---------------

5. Esat de Transition 22

Budget réalisé 2024 et BP 2025

ESAT DE TRANSITION 22

	Budget	Réel	Ecart	Budget			Total	Solde CNR
	2024	2024		2025	2026	2027		
	4 mois	4 mois		12 Mois	12 Mois	8 Mois		
Report N-1				12 986	7 175	3 345		
CNR - APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS	22 562	22 562	0	7 777	5 261	35	35 635	0
Dotation ARS Esat de transition	12 500	12 500	0	50 000	50 000	37 500	150 000	
Total Produits	35 062	35 062	0	70 763	62 436	40 880	185 635	
Salaire + Charges "Chargée de mission Esat Transition"	10 005	9 928	-78	30 615	31 228	21 235	93 005	
Salaire + Charges - "Resp ESAT Eid"	5 627	5 627	0				5 627	
Véhicule + Assurance + Entretien	2 240	1 283	-957	4 079	4 104	4 122	13 588	
Carburant	1 000	981	-19	2 835	2 971	2 021	8 808	
Formation	3 000	221	-2 780	5 000	5 000	3 000	13 221	
Communication / Mission réception	10 000	851	-9 149	10 000	4 700	2 569	18 120	
Chargée de communication			0	1 500	1 530	1 561	4 591	
Ordinateur / Téléphone / Abonnement	361	361	0	1 083	1 083	722	3 250	
Location bureau Handicap 22	329	325	-4	975	975	650	2 925	
15 % charges fixes (Coûts indirect et support)	2 500	2 500	0	7 500	7 500	5 000	22 500	
Total Charges	35 062	22 076	-12 986	63 588	59 091	40 880	185 635	
Ecart	-	12 986		7 175	3 345	0		



Plateforme de coordination départementale
3 rue du Bignon - 22190 Plerin

T. 02 96 58 25 83 | plateforme@handicap22.fr
www.handicap22.org





Plateforme de coordination départementale
3 rue du Bignon - 22190 Plerin

T. 02 96 58 25 83 | plateforme@handicap22.fr
www.handicap22.org

